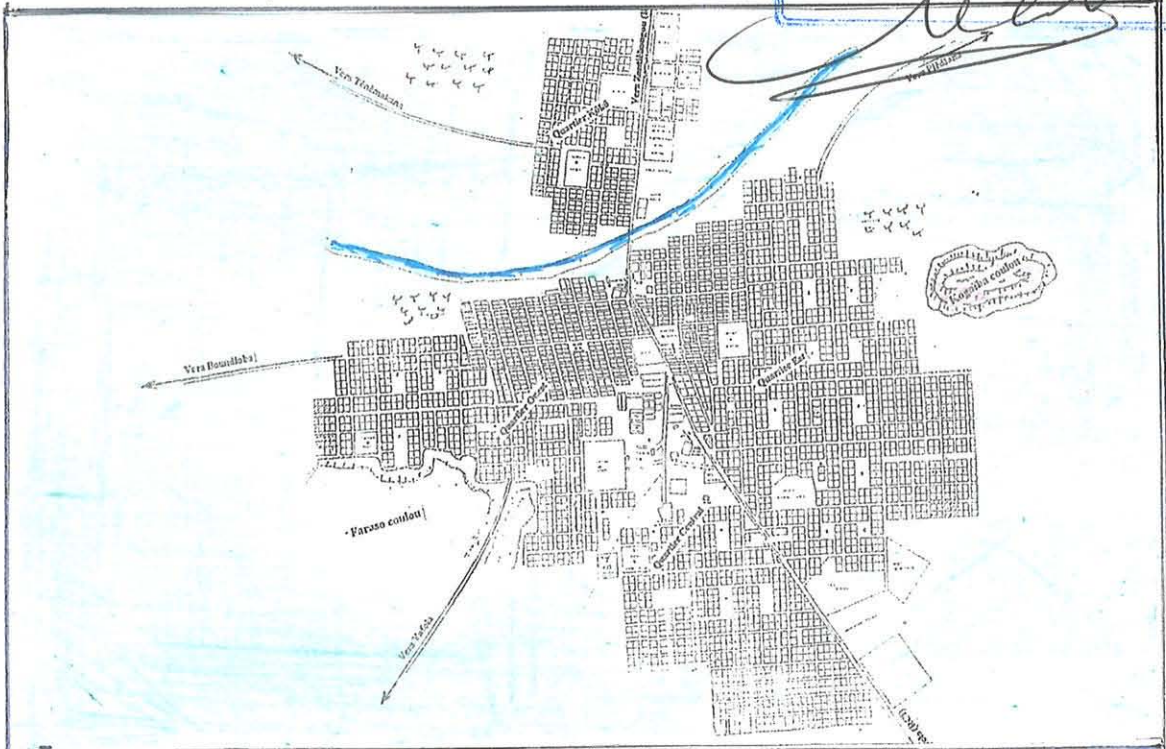

Authentifié, le 17-9-04

Le Secrétaire Général
du Gouvernement

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA LOCALITE DE KOLONDIÉBA ET ENVIRONS
(COMMUNE RURALE DE KOLONDIÉBA)



AOS
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But -Une Foi

DECRET N°04- 190 / P-RM DU 11 JUIN 2004

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KOLONDIËBA ET ENVIRONS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N° 186/PG-RM du 26 juillet 1985 portant Réglementation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 2 mai 2004 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{ER} : Est approuvé et rendu exécutoire pour une durée de vingt (20) ans de 2004 à 2023 le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondièba et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Kolondièba et environs (commune de Kolondièba).

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Kolondièba et environs (commune de Kolondièba).

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 6 : Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 JUIN 2004

Le Président de la République,



Amadou Toumani TOURE

Le Premier Ministre,



Ousmane Issoufi MAIGA

Le Ministre de l'Habitat
et de l'Urbanisme,



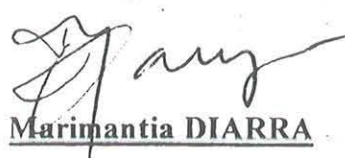
Modibo SYLLA

Le Ministre de l'Administration
Territoriale et des Collectivités Locales,



Kafougouna KONE

Le Ministre du Plan et de
l'Aménagement du Territoire ,



Marimantia DIARRA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Abou-Bakar TRAORE

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	6
Objectif global.....	6
Objectifs spécifiques.....	6
 PREMIERE PARTIE: CONSTAT 	
I.HISTORIQUE DE LA VILLE	8
II. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	9
2.1.Situation.	9
2.2.Périmètre d'urbanisation	9
III. ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE.....	11
3.1.Analyse du site et de ses contraintes.	11
3.1.1. Aspects physiques.	11
a) superficie, sols et relief.....	11
b) climat.....	11
c) hydrographie.....	11
d) faune.....	11
e) flore	11
3.1.2. Contraintes.....	11
a) contraintes physiques.....	11
b) contraintes juridiques.....	12
c) contraintes culturelles.....	12
d) problématique foncière.....	12
3.2. Occupation du site.....	12
3.2.1. Zones d'habitat.....	12
3.2.2. Zones d'activités.....	12
3.2.3. Zones vertes.....	12
3.3.Evolution du site.....	13
3.3.1. Période pré-coloniale.....	13
3.3.2. Période coloniale.....	13
3.3.3. Période post-coloniale.....	13
IV . DEMOGRAPHIE	14
4.1.Population et composition	14
4.2.Evolution de la population et taux de croissance	14
4.3.Mobilité de la population	15

V. ECONOMIE	18
5.1.Secteur primaire	18
5.1.1. Agriculture.....	18
5.1.2. Elevage.....	20
5.1.3. Pêche.....	20
5.1.4. Chasse.....	20
5.1.4. Cueillette et ramassage.....	20
5.1.6. Exploitation forestière.....	21
5.1.7. Apiculture.....	22
5.2.Secteur secondaire	22
5.2.1. Artisanat.	22
5.2.2. Industrie.	22
5.3.Secteur Tertiaire	22
5.3.1. Commerce.	22
5.3.2. Banque, institution de micr-finance et assurance.....	22
5.3.3. Transport	23
5.3.4. Tourisme et Hôtellerie	23
5.3.5. Administration, service privés et O.N.G.....	23
Conclusion	24
VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT.....	25
6.1. Voirie.....	25
6.1.1. Voirie primaire	25
6.1.2. Voirie secondaire	25
6.1.3. Voirie tertiaire	25
6.1.4. Ouvrages d'art.....	26
6.2. Réseaux divers	26
6.2.1. Alimentation en eau potable	26
6.2.2. Réseau d'électricité	26
6.2.3. Réseau téléphonique-Télévision-Radio	26
6.3. Assainissement	27
6.3.1. Drainage des eaux pluviales	27
6.3.2. Evacuation des déchets liquides	27
6.3.3. Evacuation des déchets solides	27
Conclusion	28
VII. TRANSPORT ET CIRCULATION	29
7.1. Etat et organisation du transport	29
7.2. Administration et gestion du transport	29
VIII. EQUIPEMENTS EXISTANTS	30

8.1. Equipements administratifs	30
8.1.1. Secteur public	30
8.1.2. Secteur privé et O.N.G.....	30
8.2. Equipements scolaires	31
8.2.1. Enseignement préscolaire.....	31
8.2.2. Enseignement fondamental.....	31
8.2.3. Medersa.....	31
8.3. Equipements socio-sanitaires	34
8.3.1. Secteur public.....	34
8.3.2. Secteur privé.....	34
8.4. Equipements commerciaux	34
8.4.1. Centre commercial.....	34
8.4.2. Gare routière.....	35
8.4.3. Dépôt de carburant et station service.....	35
8.4.4. Equipements divers.....	35
8.5. Equipements sportifs et culturels	35
8.5.1. Stade.....	35
8.5.2. Aires de jeux.....	35
8.5.3. Espaces culturels	36
8.6. Equipements touristiques et de loisirs	36
8.6.1. Sites touristiques.....	36
8.6.2. Hôtels.....	36
8.7. Equipements culturels	36
8.7.1. Mosquées.....	36
8.7.2. Eglises.....	36
8.7.3. Cimetières.....	36
8.7.4. Autres équipements culturels.....	36
8.8. Equipements de sécurité	37
8.8.1. Gendarmerie	37
8.8.2. Garde nationale.....	37
8.8.3. Prison.....	37

DEUXIEME PARTIE: RAPPORT PROGRAMME

INTRODUCTION.....	39
I.ZONAGE	40
1.1.Perspectives de développement de la ville	40
1.2. Description du zonage	40
1.2.1. Zone d'Habitat	40
1.2.2. Zone d'Activités.....	41
1.2.3. Réserves Foncières.....	41

II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	42
2.1. Voirie	42
2.1.1. Maillage.....	42
2.1.2. Voies à créer.....	42
2.1.3. Voies à aménager.....	42
2.1.5. Ouvrages d'art.....	43
2.2. Réseaux divers	44
2.2.1. Réseau d'alimentation en eau potable.....	44
2.2.2. Réseau d'électricité.....	44
2.2.3. Réseau téléphonique.....	44
2.2.4. Télévision – Radio.....	44
2.3. Environnement	44
2.3.1. Assainissement.....	44
2.3.2. Préservation du milieu naturel.....	45
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES	46
3.1. Equipements administratifs	46
3.2. Equipements socio sanitaires.....	46
3.3. Equipements scolaires	47
3.4. Equipements commerciaux	47
3.5. Equipements sportifs et culturels	47
3.6. Equipements culturels	47
IV . TRANSPORTS	48
4.1. Infrastructures	48
4.2. Equipements	48
4.3. Organisation du transport	48
4.4. Perspectives	48
V. EVALUATION DU SCHEMA	49
5.1. Etudes et délimitation d'espaces	58
5.2. Zones d'habitat	58
5.3. Zones d'activités	58
5.4. Voirie et réseaux divers	58
5.5. Equipements	58

TROISIEME PARTIE: STRATEGIES D'APPLICATION

I. STRATEGIES	60
1.1. Stratégie foncière	60
1.2. Stratégie institutionnelle	60
1.3. Stratégie financière	61
1.3.1 Etat.....	61
1.3.2 Collectivités Territoriales.....	61
1.3.3 Privés.....	62
1.3.4 Populations.....	62
1.4. Stratégie sectorielle	62
1.4.1 Zone de Plan d'Urbanisme Sectoriel n°1 ou Secteur Est	62
1.4.2 Zone de Plan d'Urbanisme Sectoriel n°2 ou Secteur Ouest.....	62
II. PHASAGE DU SCHEMA	64
2.1. Première phase.....	64
2.2. Deuxième Phase	64
III. RECOMMANDATIONS	65
IV. ANNEXES	66
Procès Verbal (PV) de Délibération du Conseil Communal	
Décision d'Approbation du PV de Délibération	
Liste des Participants	

INTRODUCTION

Ce document est le rapport de l'Etude du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Kolondièba et environs.

Le SDU est un instrument de planification urbaine régit par la Loi N°02-016/ AN-RM du 03 juin 2002 fixant les Règles Générales de l'Urbanisme.

L'étude a été initiée par le Ministre chargé de l'Urbanisme.

Afin de prendre en compte les aspirations des populations, l'étude a été élaborée au cours d'un séminaire-atelier organisé à Kolondièba du 24 septembre au 03 octobre 2003.

L'approche participative a été la méthodologie adoptée.

Ce qui a permis à tous les acteurs locaux de s'impliquer dans l'étude pour une amélioration du cadre de vie des populations.

Objectif global

L'objectif global du schéma est de déterminer les orientations fondamentales du développement et de l'aménagement du territoire de la localité de Kolondièba et de ses environs.

Le SDU est conçu de manière à promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes.

Il définit les principes d'organisation de l'agglomération en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de réseaux de voirie et de réseaux divers. Il traite aussi des stratégies à mettre en œuvre pour l'application des orientations dégagées.

La validité du SDU est de vingt (20) ans. Son actualisation est possible tous les cinq (5) ans, selon les exigences du développement social et économique de la localité.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont :

- organiser l'espace autour des centres d'intérêt économiques définis dans le SDU ;
- prévoir un développement harmonieux de la ville par une répartition équitable des équipements ;
- faciliter la gestion des ressources locales ;
- faciliter l'émergence d'un nouvel espace économique.

PREMIERE PARTIE : CONSTAT

I. HISTORIQUE DE LA VILLE

Le village de Kolondièba a été créé avant la période coloniale par Guonfila Koné et Fassoroma Diarra, son forgeron, venus de Guonkoroba située dans l'actuelle commune rurale de Kadiana, à la recherche de leur frère aîné.

Au cours de leur recherche, ils s'asseyaient auprès d'un buisson pour se reposer. L'un d'eux commença à tailler une branche d'arbre. Epris de soif au cours de cet exercice, ils grattèrent le sol avec ce bâton et une eau claire (Dji-dièma en bambara) jaillit. Par la suite ils demandèrent à s'installer autour du point d'eau découvert et ils creusèrent un puits appelé "Kolondiè" qui par déformation devint Kolondièba.

Ils s'installèrent près du puits blanc "Kolondiè" en bambara qui donnera son nom au village. Ce puits est près d'un bois sacré "Siritou" à l'entrée Nord de la ville.

De cet emplacement considéré comme hanté, ils viennent s'installer dans l'actuel site sur l'autre rive du marigot.

Cette petite agglomération sera entourée d'une fortification "Tata" contre les envahisseurs, avant l'arrivée des français.

A l'arrivée du colonisateur français, en 1894, Kolondièba dépendait administrativement de Bougouni, où le lieutenant français Gouraud s'installa le 10 juillet 1894.

A l'arrivée du colonisateur Bassiraba Koné était le chef de village.

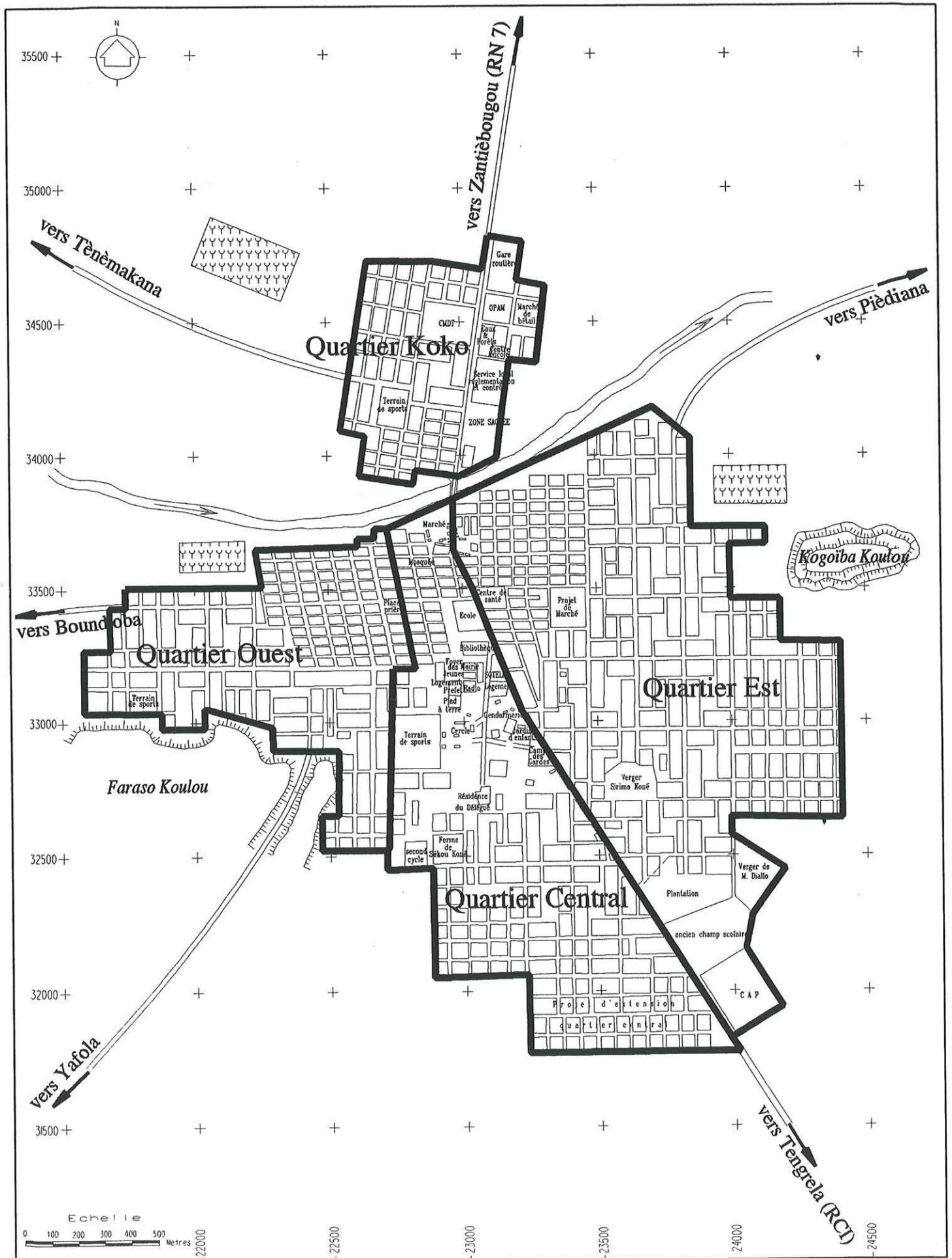
La succession à la chefferie du village est patrimoniale au sein de la grande famille Koné. Le plus âgé de la lignée succède à l'aîné défunt.

Les différents chefs de village qui se sont succédés de la colonisation à nos jours sont: Fanguélé Koné, Sédio Koné, Zandiougou Koné, Bâ Mamourou Koné, Bâ Tièdjougou koné, Badian Koné, Bakarikoro Koné et Bakari tjini Koné

Aujourd'hui le village est dirigé par un intérimaire, en la personne de Tièmoko Koné qui est le plus âgé des conseillers.

La localité de Kolondièba a été érigée en chef lieu de subdivision en 1955, en chef lieu de cercle en 1961 puis en chef lieu de commune rurale en 1996, avec la décentralisation.

PRESENTATION DE LA VILLE DE KOLONDIÉBA



II. PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1.Situation

La commune rurale de Kolondièba a été créée par la Loi N°96-059 / AN-RM du 04 novembre 1996.

Elle couvre une superficie de 2.270.km² et est limitée:

- au Nord et au Nord-Est par la commune rurale de Ména ;
- au Nord -Ouest par la commune rurale de Kébila;
- au Sud par la commune rurale de Farako;
- au Sud -Est par la commune rurale de Kadiana ;
- à l'Est par les communes rurales de Tousséguéla et de Kolosso;
- à l'Ouest par la commune rurale de N'Golodiana.

La commune rurale de Kolondièba est composée de la ville de Kolondièba et de 56 villages.

Elle comptait 37.945 habitants (recensement de 1998) dont 18.259 hommes et 19 686 femmes.

Cette population est composée majoritairement de Bambaras, de Peulhs et de Sénoufos.

La commune est administrée par un conseil communal composé de 23 conseillers dont un bureau communal de quatre (4) membres.

Le tableau n°01 donne la distance des villages par rapport à la ville de Kolondièba par route.

Le village le plus proche est Zimpiala, situé à 3 km et le plus éloigné est Kignan, situé à 64 km.

La commune rurale de Kolondièba est située dans la région de Sikasso, et fait partie du cercle de Kolondièba.

La ville de Kolondièba est située à 87 km de Bougouni, à 245 km de Sikasso et à 260 km de Bamako.

2.2. Périmètre d'urbanisation

Dans le but d'éviter la réalisation d'opération anarchique d'aménagement et d'harmoniser les actions de développement, il est nécessaire de retenir autour de la ville un périmètre d'urbanisation.

Ce périmètre définit une aire géographique à l'intérieur de laquelle toutes les opérations d'aménagement doivent être soumises à l'appréciation des administrations compétentes (Cercle, commune et services déconcentrés).

Considérant les relations des villages de la commune rurale avec la ville de Kolondièba, le périmètre d'urbanisation peut être ramené au périmètre communal.

Les limites du périmètre sont celles de la commune rurale citées au point 2.1.

Sa superficie est de 2.270.km²

Tableau n°01: Positions géographiques des villages de la commune et distances par rapport à la ville de Kolondièba

N°	Villages	Longitude	Latitude	Distances (km)
1	Banankoro	-6,60511	11,23421	44
2	Bessina	-6,74790	10,94687	12
3	Blakala	-6,8628	10,99282	17
4	Boromba	-6,66868	11,1883	38
5	Boundioba	-6,98289	11,04019	13
6	Diadiana	-6,93076	10,85967	35
7	Dialakoro yorobadon	-6,92908	10,89829	30
8	Diarakoun	-6,63711	11,20449	44
9	Diedieba (Sankoro)	-6,7383	10,93765	18
10	Danfanani	-6,78291	11,0505	15
11	Falani	-6,69345	11,26176	35
12	Famorila	-6,94621	10,98525	21

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondièba et Environs (2004 - 2023)

13	Findiala	-6,73295	11,05967	18
14	Fofo	-6,91148	11,16949	8
15	Kalakan	-6,79508	11,16354	17
16	Kankele	-6,67051	10,8249	40
17	Katiola	-6,6725	11,26539	40
18	Kelekele	-6,68766	11,05657	25
19	Kignan	-6,5432	11,34756	64
20	Kignana	-6,71966	10,91021	15
21	Kissa	-6,89228	10,92039	25
22	Kola	-6,96043	10,99403	18
23	Kologo	-6,84116	11,13316	10
24	Kolomba	-6,82208	11,19529	16
25	Koloni boundio	-6,89454	11,09155	10
26	Koloni foulala	-6,8492	11,05167	11
27	Korossina	-6,57053	11,15445	52
28	Kouen	-6,74163	11,38816	18
29	Massamakana	-7,04485	11,02314	21
30	Neguemala	-6,92228	11,10956	42
31	Neriko	-6,96504	11,14108	12
32	Niakourazana	-6,72613	10,86724	39
33	Niamala	-6,96559-	11,16763	28
34	N'golobala	6,64139	11,14819	10
35	N'titiry	-6,92532	11,28606	36
36	N'tjinina	-6,66115	11,18491	28
37	N'tomina	-6,99878	11,24724	14
38	Ouakoro	-6,96814	11,15648	9
39	Ouarompana	-6,69649	11,12058	55
40	Piédiana	-6,844821	10,82965	8
41	Sanankoro	-6,72122	11,13141	21
42	Sinzeni	-7,04655	10,95945	22
43	Sirakoro	-6,68822	10,07186	20
44	Sitin	-6,94235	10,86614	7
45	Ténèmakana	-6,9306	11,05033	4
46	Tiendaga	-6,84567	11,11085	6
47	Tiguiya	-6,96371	11,05474	15
48	Tinko	-7,02637	11,18307	15
49	Titiena	-6,57253	11,10313	56
50	Togoya	-6,87291	11,28468	17
51	Tokoumala	-6,62118	11,21167	39
52	Wakoro	-6,71966	11,30316	30
53	Zambougou	-6,99139	10,91021	12
54	Zangouna	-6,87913	11,12718	20
55	Zanina	-6,62039	11,17843	49
56	Zimpiala	-6,91405	11,14553	3

III. ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE

3.1. Analyse du site et de ses contraintes

3.1.1. Aspects physiques

a) superficie –sols et relief: La commune de Kolondièba couvre une superficie de 2.270 km². Le sol est de type latéritique légèrement sablonneux situé sur les pentes et limono-argileux dans les bas-fonds et ainsi que dans les plaines.

Le sous sol renferme des gisements aurifères (village de Kalakan).

Le relief est du type tabulaire latéritique. Cependant on note la présence de quelques collines de 300 mètres environ de hauteur.

b) climat: Le climat est de type soudano-Guinéen, avec une pluviométrie moyenne de 1100mm à 1300mm /an. Il est caractérisé par une saison pluvieuse de Mai à Octobre et une saison sèche de deux périodes dont l'une froide de novembre à février et l'autre chaude de Mars à Avril. La température moyenne est de 27°C. Les précipitations connaissent leur maximum en Août et Septembre. La répartition des pluies n'étant pas uniforme, celle-ci perturbe le cycle des cultures et entraîne des baisses de rendement surtout pour les cultures sensibles (riz, maïs, coton).

L'harmattan, vent dominant chaud et sec , souffle de janvier à mars et la mousson, chaud et humide , souffle de Mai à Octobre. Les vents dominants soufflent du Nord-Est vers le Sud-Ouest.

c) hydrographie: Les cours d'eaux sont presque tous secs pendant une bonne partie de l'année. Cependant quelques réseaux hydrographiques d'origine ivoirienne constituent les principaux cours d'eaux de la commune. Ils coulent en direction du fleuve "Bagoé". Ce sont le "Tindaga ba" et le "Kankela ba".

d) faune: L'abondance et la diversité de la végétation ont favorisé la présence d'une faune relativement riche et variée. Cependant elle a tendance à régresser du fait des facteurs dus à l'homme (pression agricole, feux de brousse , chasse). On rencontre surtout des phacochères, des antilopes, des reptiles et des oiseaux (pintades, perdrix etc..).

La faune aquatique, riche et variée, est composée surtout de salen (capitaine), de konkon bilen (sydontis schall), de manogo (claria lazero ou gariépenus), de fanan (heterotis niloticus) et de n'tèmen (tilapia spp).

e) flore: La couverture végétale est caractérisée par la présence des essences qui sont: l'isobernia dokà (sô), le khaya sénégalsis (caïlcédrat), le parkia biglobosa (néré) et le vitellaria paradoxa (karité).

Les essences forestières qui sont l'eucalytus, le teck et les nimes se trouvent au niveau de chaque village en plantation villageoise. Les pâturages herbacés sont abondants et les espèces existantes sont: l'andropogon gayanus (waaka), le penicetum pedicelatum (N'golo), le cymbopogon giganteuse (tièkala) et le bourgou (echinicloa stagnina). Elles se rencontrent dans les marigots et bas fonds.

3.1.2. Contraintes

a) contraintes physiques: Les contraintes physiques sont:

- les affleurements rocheux (Kongoïba coulou et Faraso coulou) situés au Sud et à l'Est de la ville;
- le marigot qui divise la ville en deux parties.

Toutes ces contraintes constituent des obstacles à l'extension de la ville.

b) contraintes juridiques : A l'intérieur du tissu urbain, on note la présence de quelques vergers qui ont fait l'objet de titres provisoires. Les environs immédiats de la ville n'ont fait l'objet d'aucune immatriculation.

c) contraintes culturelles: Le bois sacré "Siritou", situé à l'Est de kôkô et le lieu sacré des chasseurs "Dakoun" situé au Sud du quartier Ouest sont les contraintes culturelles de la ville.

d) problématique foncière: Le site ne souffre d'aucun problème foncier à nos jours. Seules les distributions récentes de parcelles non mises en valeur posent de problèmes quant à l'extension de la ville.

Par ailleurs, les litiges entre villages se font de plus en plus courants.

3.2. Occupation du site

3.2.1. zones d'habitat

La zone d'habitation est constituée par l'ensemble des quartiers de la ville et leur extension qui sont:

- le quartier kôkô situé au Nord de la ville . Il est le moins densifié de la ville, avec les maisons en banco et des toitures en tôles ou en pailles. Les rues sont larges et tortueuses.
- le quartier central , situé entre les quartiers Ouest et Est de la ville. Les rues sont larges et la plupart des bâtiments du côté Nord du quartier sont en banco avec toiture en tôles. Au Sud du quartier les constructions sont généralement en dur;
- le quartier Ouest: Les bâtiments sont en banco avec des toitures en tôles ou en pailles;
- le quartier Est: La plupart des maisons sont en banco avec des toitures en pailles et parsemé de bâtiments en banco avec toiture en tôles. Du côté Sud les bâtiments sont en banco. C'est le plus grand quartier de la ville.

La taille des parcelles varie de 600(30x20) à 750m² (30x25).Les attributions sont faites par la Mairie contre paiement de 30.000 F CFA.

Les tissus d'habitation en formation existent un peu partout. Ce sont des zones récemment loties et attribuées mais qui n'ont pas fait l'objet de mise en valeur. Ils existent dans chaque quartier et occupent près de 100 hectares pour 1.100 parcelles.

3.2.2. zones d'activités

Le centre commercial, situé près du marigot et la cité administrative située dans le quartier central sont les deux principaux centres d'intérêt de la ville.

Dans le lit du marigot, les femmes pratiquent la riziculture pendant l'hivernage.

3.2.3 Zones vertes

Les espaces boisés qui existent sont:

- la plantation boisée du Service de la Conservation de la Nature , située au Sud du quartier Est le long de la route de Tiendaga. Actuellement elle est mal entretenue et ne répond plus aux objectifs assignés à un espace boisé;
- le bois sacré communément appelé "Siritou" , situé à l'Est du quartier kôkô entre la Station Service et le Service Local de la Réglementation et du Contrôle (S.L.R.C).

CONTRAINTES DU SITE



Faraso coulou



Kogoïba coulou



La RR21 Submergée par Tiendagaba

3.3. Evolution du site

3.3.1. Période pré-coloniale

Les premiers sites de Kolondièba sont le site actuel du puits "Kolondiè", le site au Sud du puits de l'autre coté du marigot et le site qui se trouve à l'Ouest du puits de l'autre coté de la route de Zantiébougou. Ils sont tous situés au bord du marigot qui traverse la ville d'Ouest en Est. A part le site qui se trouve à l'Ouest du puits, les deux autres sites ont été abandonnés et ne sont plus habités. Ils seraient hantés, ce qui a provoqué le départ des populations.

3.3.2. Période coloniale

Pendant la période coloniale le quartier central occupé surtout par la cité administrative fut créée.

Le déplacement des populations des premiers sites a provoqué la création du quartier Ouest en partie. Les bâtiments se trouvant dans la cité administrative sont en dur avec les toitures en tôles.

Quant aux bâtiments des quartiers Ouest, ils sont surtout en banco avec toiture en tôles. Les bâtiments ne sont pas hauts et dépassent rarement 3 mètres, sans doute à cause du climat.

3.3.3. Période post-coloniale

a) Période de 1960 à 1977: Pendant cette période on assiste à l'extension du quartier Ouest et du quartier Central, ainsi qu'à la création des quartiers Est et kôkô.

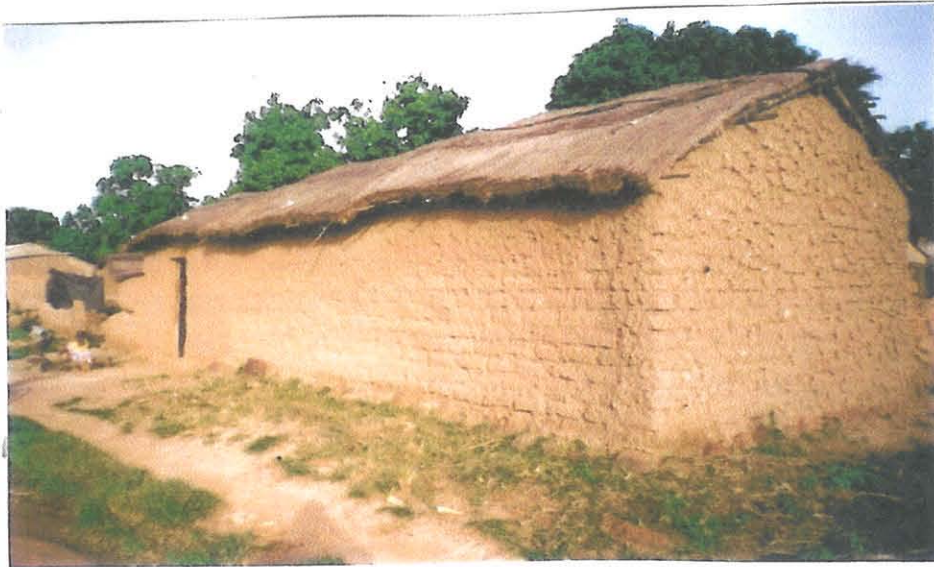
L'habitat est de type moderne avec des bâtiments en dur couverts en tôles.

b) Période de 1978 à 2003: Ils s'agit des zones loties et attribuées mais qui n'ont pas fait l'objet de mise en valeur pour la plupart. Elles sont un peu nombreuses et occupent près de 100 ha pour 1.100 parcelles. La création de ces parcelles a été surtout accélérée en 2002 et 2003 avec la demande croissante en parcelles des ressortissants de Kolondièba installés en Côte d'Ivoire.

Les attributions ont été faites par à coup, sans plan.

D'une manière générale, aucun des sites n'a fait l'objet d'un aménagement, même partiel.

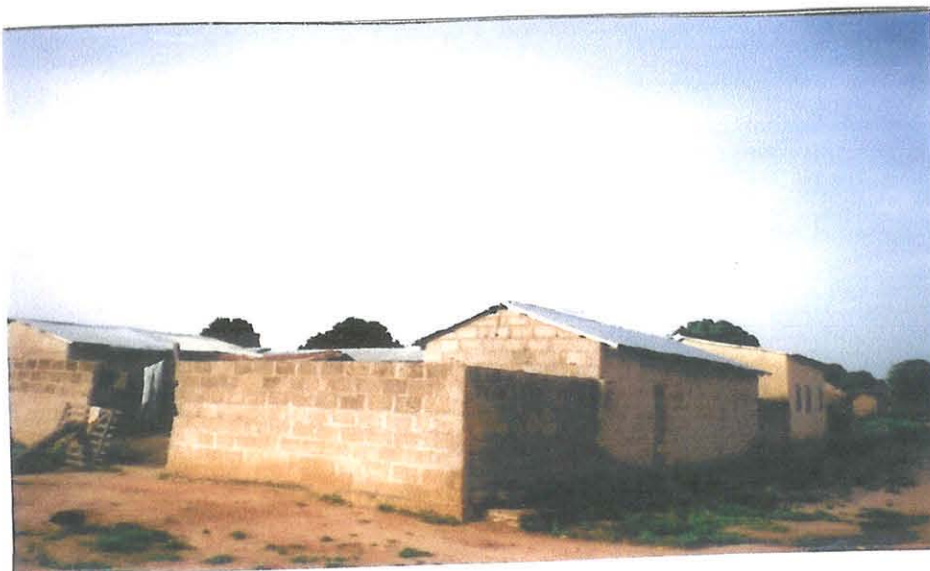
HABITAT



Habitat traditionnel



Habitat traditionnel amélioré



Habitat moderne

IV. DEMOGRAPHIE

4.1. Population et composition

L'analyse des données démographiques est fondée sur les résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat du Mali des années 1976, 1987 et 1998.

D'après ces résultats la population a été estimée à:

- 6.166 habitants en 1976 pour la ville de Kolondièba ;
- 5.850 habitants en 1987 pour la ville de Kolondièba ;
- 37.945 habitants en 1998 pour la commune de Kolondièba dont 7.914 pour la ville de Kolondièba.

Il y a lieu de signaler que les chiffres des années 1976 et 1987 ne concernent que la ville de Kolondièba, car la création de la commune ne date que de 1996.

En 1998, 21% de la population de la commune résidaient dans la ville de Kolondièba, contre 79% dans le milieu rural.

Pendant la même période 22% des ménages résidaient dans la ville contre 78% dans le milieu rural.

En 1976, la population masculine de la ville de Kolondièba représentait 50,4% contre 49,6% pour les femmes.

En 1987, la part de la population masculine était 48,9% contre 51,1% pour les femmes.

En 1998, la population masculine de la ville de Kolondièba représentait 49,40% contre 50,60% pour les femmes.

Le nombre de ménage de la ville de Kolondièba était de 937 en 1976, de 897 en 1987 et de 1.198 en 1998.

Le nombre de concessions était de 536 en 1976, 644 en 1987 et 782 en 1998.

Le nombre de personne par ménage était de 6,6 en 1976, 6,5 en 1987 et 6,6 en 1998. Il n'a pratiquement pas varié. Le nombre de personne par concession était de 11,5 en 1976, 9,10 en 1987 et 10,10 en 1998.

La population de la commune est à majorité composée de bambara, de peulh et de senoufo .

La structure par âge de la population de la ville de Kolondièba a été élaborée en supposant qu'elle ne s'écarte pas beaucoup de celle du milieu urbain de son cercle d'appartenance.

Il ressort de cette structure que la population jeune de la ville (0 à 29 ans) représente près de 73,6% de la population totale. La population masculine de cette tranche d'âge représente 49,7% et la population féminine 50,3%

La population vieille, de plus de 70 ans représente 2,0%.

4.2. Evolution de la population et taux de croissance.

La population de la ville de Kolondièba a été estimée à:

- 6.166 habitant en 1976;
- 5.850 habitants en 1987;
- 7.914 habitants en 1998.

Le taux de croissance observé en 1987 était de **-0,47%**. Le taux de croissance a atteint près de **3%** en 1998. La diminution de la population entre 1976 et 1987 serait dû à des erreurs de recensement, car aucun phénomène négatif n'a été constaté pendant la période. Il est également difficile que le taux qui était de **-0,47%** en 1987 puisse croître jusqu'à **3%** sans qu'il n'y ait un facteur économique remarquable de nature à provoquer une immigration.

En considérant ce taux de croissance de **3%**, on obtient une population actuelle (2003) de l'ordre de 9.175 habitants.

Le taux de croissance à l'horizon du schéma (2023) est estimé à **4%**, soit un taux moyen de **3,5%** entre 2003 et 2023.

4.3. Mobilité de la population

La mobilité de la population de la commune de Kolondièba se fait surtout en direction des pays voisins tels que la Côte d'Ivoire , la Guinée ainsi que les villes de Bougouni, Sikasso et Bamako à la recherche d'emplois plus générateurs de revenus.

Les populations des villages de la commune se déplacent aussi vers la ville de Kolondièba qui offre plus d'opportunité de travail pendant la période de soudure.

Tableau n°02: Population de la commune de Kolondièba (année 1998).

N°	Localités	Hommes	Femmes	Total
1	Banankoro	137	132	269
2	Bessina	121	139	260
3	Blakala	511	561	1072
4	Boromba	217	235	452
5	Boundioba	871	1001	1872
6	Diadiana	178	208	386
7	Dialakoro yorobadon	200	225	425
8	Diarakoun	142	115	257
9	Diedieba (Sankoro)	253	262	515
10	Danfanani	249	261	510
11	Falani	212	195	407
12	Famorila	124	131	255
13	Findiala	422	463	885
14	Fofu	96	83	179
15	Kalakan	596	651	1247
16	Kankele	78	70	148
17	Kelekele	871	954	1825
18	Kignan	168	178	346
19	Kignana	157	148	307
20	Kissa	306	358	664
21	Kola	108	122	230
22	Kologo	134	134	268
23	Kolomba	196	199	395
24	Kolondièba	3908	4006	7914
25	Koloni boundio	223	236	459
26	Koloni foulala	710	780	1490
27	Korossina	176	213	389
28	Kouen	318	377	695
29	Massamakana	563	660	1223
30	Neguemala	99	86	185
31	Neriko	169	163	332
32	Niakourazana	257	260	517
33	Niamala	270	261	531
34	N'golobala	108	129	237
35	N'titiry	420	515	935
36	N'tjinina	443	447	890
37	N'tomina	63	79	142
38	Ouakoro	149	186	335
39	Ouarompana	135	143	278
40	Pièdiana	86	128	214
41	Sanankoro	57	61	118

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondièba et Environs (2004 - 2023)

42	Sinzeni	405	531	936
43	Sirakoro	186		369
44	Sitin	304	183	166
45	Ténèmakana	84	312	178
46	Tiendaga	188	94	408
47	Tiguiya	176	220	361
48	Tinko	507	185	1040
49	Titiena	123	533	238
50	Togoya	538	115	1148
51	Tokoumala	72	610	134
52	Wakoro	475	62	1007
53	Zambougou	103	532	233
54	Zangouna	162	130	328
55	Zanina	129	166	260
56	Zimpiala	244	131	500
			256	
TOTAL		18.259	19.686	37.945

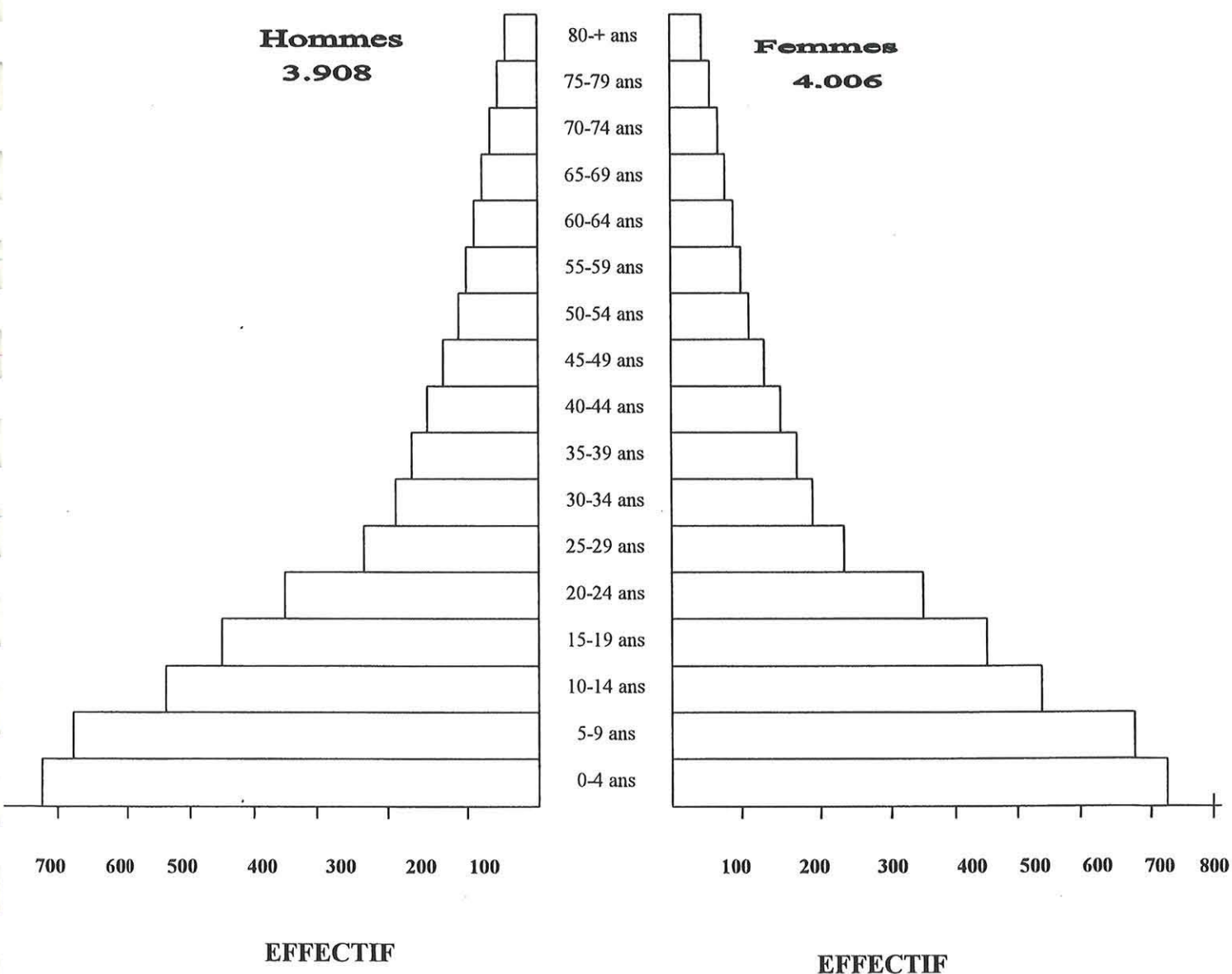
Source: Recensement général de la population et de l'habitat du Mali de l'année 1998

Tableau n°03 : Structure par âge et sexe de la population de Kolondièba-ville (année 1998)

N°	Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Ensemble	Pourcentage
1	0-4	723	720	1443	18,2
2	5-9	706	683	1389	17,6
3	10-14	550	508	1058	13,4
4	15-19	402	431	833	10,5
5	20-24	288	324	612	7,7
6	25-29	226	267	493	6,2
7	30-34	206	235	441	5,6
8	35-39	171	191	362	4,6
9	40-44	136	155	291	3,7
10	45-49	109	115	224	2,8
11	50-54	97	107	204	2,6
12	55-59	78	75	153	1,9
13	60-64	73	74	147	1,8
14	65-69	58	47	105	1,3
15	70-74	43	35	78	1,0
16	75-79	23	21	44	0,6
17	80 et +	19	18	37	0,5
Ensemble		3.908	4006	7914	100

Source: Recensement général de la population et de l'habitat du Mali de l'année 1998

**PYRAMIDE DES AGES DE LA VILLE DE KOLONDIÈBA
(Recensement 1998)**



V. ECONOMIE

L'économie est basée sur trois (3) secteurs qui sont:

- le secteur primaire;
- le secteur secondaire ;
- le secteur tertiaire.

5.1. Secteur primaire

Ce volet est surtout composé de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la chasse, de la cueillette et du ramassage , de l'exploitation forestière et de l'apiculture.

5.1.1. Agriculture

La production agricole est très variée et porte sur les cultures vivrières, industrielles, maraîchères et les cultures de diversification.

a) Cultures vivrières : Les principales cultures sont: le maïs, le sorgho, le mil , le riz, le fonio, le manioc, la patate et l'igname.

Le maïs constitue la principale culture vivrière dans la commune de Kolondièba . Sa production est soutenue et encadrée par la CMDT. Elle est destinée à l'autoconsommation et à la commercialisation.

Les autres cultures vivrières par ordre d'importance sont: le sorgho, le mil, le riz, le fonio, le manioc, la patate et l'igname.

Tableau n°04: Production agricole de certaines cultures.

N°	Spéculation	Superficie cultivée (ha)				Production (tonne)				Rendement moyen (kg/ha)			
		1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002
1	Maïs	3,656	2,752	3,776	3,541	5,987	4,600	6,486	5,531	1.850	1.672	1.732	1.562
2	Sorgho	3,452	3,676	3,152	3,426	3,138	3,334	2,798	2,847	909	907	877	831
3	Mil	0,134	0,468	0,735	1,427	0,115	0,358	0,645	1,171	865	766	823	821
4	Riz	1,293	1,449	1,403	1,768	1,826	1,858	1,603	2,121	1.413	1.298	1.144	1.200
5	fonio	0,111	0,217	0,176	-	0,269	0,121	0,090	-	646	555	519	-

Source: CMDT

b) Cultures industrielles: La principale culture industrielle est le coton. En plus de la CMDT, la Société d'Etudes d'Assistance pour le Développement (SETADE HELVETAS) intervient aussi dans la production cotonnière en l'occurrence dans la production du coton biologique. De 1999 à 2001, elle a procédé à l'expérimentation du coton biologique. De 2002 à nos jours, elle est à la phase de vulgarisation.

Tableau n°05: Production de coton.

Spéculation	Superficie cultivée (ha)				Production (tonne)				Rendement moyen (kg/ha)			
	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002
Coton	4.780	1.553	5.693	5.592	5.151	1.716	6.693	5.863	1.078	1.046	1.105	1.176

Source: CMDT

Tableau n°06: Production de coton biologique.

N°	Année	Nombre de producteurs	Superficie (ha)	Production en kg	Rendement kg/ha	Observation
1	1999	5	1,25	531	664,75	Phase expérimentation
2	2000	15	3,75	597	2.239,75	
3	2001	36	16,50	625	10.313	
4	2001	91	58	454	26.332	Programme de la 1 ^{ère} année
5	2003	214	124,75	-	-	

Source: SETADE

Tableau n°07: Production d'arachide et de niébé.

N°	Spéculation	Superficie cultivée (ha)				Production (tonne)				Rendement moyen (kg/ha)			
		1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002
1	Arachide	1.037	1.221	1.104	1.394	773	961	1.112	1.010	751	750	722	725
2	Niébé	613	968	614	873	268	450	285	466	438	467	469	534

Source: CMDT

Les autres cultures industrielles sont:

- l'arachide qui est destinée à la consommation locale et à la commercialisation;
- le dah qui était une culture importante a tendance à être délaissé au profit du coton;
- le sésame et le bisap qui sont en phase d'expérimentation.

c) Cultures maraîchères: Elles sont cultivées autour des points d'eau. Les produits maraîchers sont: la tomate, l'aubergine, l'oignon, la laitue, les choux, le piment, la carotte et le gombo.

La production est saisonnière et bénéficie de l'appui des structures techniques comme SAVE THE CHILDREN, la SETADE. (Société d'Etude d'assistance pour le Développement). Il existe une association des maraîchers. Le problème d'eau constitue une véritable entrave au développement du maraîchage.

d) Cultures de diversification: Elles portent essentiellement sur les mangues, l'anacardium, les oranges et la banane douce.

La zone de Kolondièba est très riche en mangue, la production saisonnière va de Mars à Juillet.

Les difficultés liées à l'enclavement et au manque de moyen de conservation et de transport font qu'une grande partie de la production des mangues pourrit dans les vergers.

Par ailleurs la commune produit une quantité non moins importante de goyaves, de papayes, de mandarine, de pomme cannelle et de pamplemousse.

On notera que le sol de la commune de Kolondièba se prête à la culture fruitière mais l'insuffisance de point d'eau constitue une entrave majeure à son développement.

Les producteurs fruitiers sont organisés en association telles que l'Union locale des producteurs de mangues, l'Association des producteurs de bananes.

De part son climat de type soudano-Guinéen avec une pluviométrie moyenne de 1.100 mm d'eau par an et l'étendue des terres cultivables, Kolondièba peut être considéré comme une zone d'agriculture par excellence. La culture attelée y est beaucoup pratiquée.

Cependant on notera que les potentialités sont sous exploitées. Les contraintes liées au secteur se résument comme suit:

- le manque d'investissement;
- le manque de structure de financement ;
- les problèmes de conditionnement de variété, d'écoulement et de transformation;
- le défrichement non contrôlé;

- l'enclavement de la zone ;
- l'exode rural des jeunes;
- le manque de retenue d'eau.

5.1.2. Elevage

Le climat de la zone est favorable à l'élevage. Les espèces élevées sont les bovins , les ovins, les caprins et les volailles. Cependant la présence de la mouche tsé tsé ou glossine joue négativement sur le développement de l'élevage. En outre la zone de Kolondièba est une zone de transhumance par excellence (Décembre à Mars).

D'autres contraintes non moins importantes telles que l'insuffisance de points d'eau, le tarissement prématuré des rivières et mares (6 mois sur 12), la détérioration des pâturages par les feux de broussé, la transhumance et le déboisement abusif constituent une entrave au développement de l'élevage.

Tableau n°08 : Effectif du cheptel de 1999 à 2003 de la commune de Kolondièba

N°	Années	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Volaille
1	1999	28.000	6.000	9.000	500	-
2	2000	28.840	6.300	9.450	510	-
3	2001	29.705	6.615	9.922	520	-
4	2002	30.596	6.945	10.418	530	-
5	2003	31.513	7.292	11.008	540	80.000

Source: SLACAER

5.1.3. Pêche

Les principales rivières de la commune se trouvent dans les villages de Kankela et de Tiendaga. La pêche est pratiquée par des Somonos et des Bozos de Ségou et de Koulikoro ainsi que quelques Bamanans de la zone.

Les espèces régulièrement pêchées sont la silure, la carpe, le fana, le sodièguè, le samou, le capitaine et le polio.

La production est entièrement destinée à la consommation locale.

La pisciculture est peu développée dans la commune.

Le sous secteur pêche est non structuré, donc informel, ce qui explique un manque de données statistiques dans ce domaine.

5.1.4. Chasse

Elle est une activité secondaire malgré l'existence d'une organisation locale des chasseurs.

Les espèces rencontrées sont: lièvres, biches, phacochères, écureuils, rats palmistes, porc-épics, singes.

La chasse concerne également les oiseaux (perdrix, pintade, pigeon sauvage, canard serpenteaire, garde-bœuf) et les reptiles (boa, caïman, varan, iguane, tortue).

5.1.5. Cueillette et ramassage

Ils occupent une place importante dans l'économie de la commune et sont pratiqués essentiellement par les femmes.

L'activité porte sur: le karité, le néré, le zaban , le tamarin, le pain de singe, les raisins sauvages, le dios piros (n'tabacoumba) , pôpô.

Des groupements de femmes font le ramassage de karité pour la fabrique de purification du beurre de karité installée à Zantièboujou.

5.1.6. Exploitation forestière

La production est utilisée pour les besoins locaux et l'exportation. L'activité porte sur:

- les bois d'œuvre: il est utilisé par deux catégories de personnes(les locaux et les étrangers). Une partie est transformée sur place (menuiserie) et le reste est exporté vers les grands centres du pays. Espèce exploitées : (saû caïcedrat lingué, vène);
- le bois de chauffe: sa production est importante et est destinée aux besoins locaux et à l'exportation.
- le défrichement : il est pratiqué chaque année sur de grandes surfaces et de façon non contrôlée.

Tableau n° 09: Production de bois de chauffe

N°	Année	Quantité (pieds)
1	1999	109,5
2	2000	225
3	2001	217
4	2002	128

Source: Service Conservation de la Nature (SCN)

Tableau n° 10: Production de charbon de bois

N°	Année	Quantité (quintaux métrique)
1	1999	651
2	2000	200
3	2001	276
4	2002	170,5

Source: SCN.

Tableau n° 11: Production de bois de service

N°	Année	Perches	Perchettes	Bambous	Bans	Observation
1	1999	89	170	130	30	
2	2000	2	-	35	-	
3	2001	28	-	170	-	
4	2002	-	-	155	-	

Source: SCN.

Tableau n° 12: Récapitulatif des superficies défrichées

N°	Année	Superficie (ha)
1	1999	6,50
2	2000	27,25
3	2001	1
4	2002	1,50

Source: SCN.

La production du bois de service est faible. Elle concerne surtout les perches, les perchettes, les bambous et les bans.

5.1.7. Apiculture

Elle est très pratiquée. Une grande partie de la production est exportée et le reste est destiné à la consommation locale. Activité en plein essor dans la commune de Kolondièba, elle est pratiquée de façon traditionnelle.

5.2. Secteur secondaire

Il comprend l'artisanat et l'industrie.

5.2.1. Artisanat

C'est une activité qui connaît un certain dynamisme et s'articule principalement autour de la fabrication de petits matériels agricoles (charrue, daba, charrette, semoir, multicultureur), la menuiserie (bois et métallique), la boulangerie , la poterie, la vannerie, la fabrication de pirogue et de seco natte, la soudure, la teinture, la bijouterie, le tissage, la cordonnerie, les bûcherons, les tailleurs. Ces activités occupent une minorité de la population.

Les différentes associations de ces corps de métier sont regroupés au sein de l'Union Locale des Artisans qui est affiliée à la coordination régionale des artisans qui à son tour est membre de la Fédération Nationale des Artisans du Mali (FENAM). Les artisans recensés sont au nombre de 810 dans la commune.

5.2.2 Industrie

Il n'existe pas d'unité industrielle dans la commune, sans doute à cause du manque d'électricité.

5.3 Secteur tertiaire

Ce secteur se compose comme suit: le commerce, les banques, le transport, l'administration publique, les services privés, les ONG et les bureaux d'étude.

5.3.1 Commerce

Le commerce est dominé par l'informel. Il est principalement exercé au niveau des deux marchés de la ville de Kolondièba, dans quelques boutiques, sur des étales le long de la RR21 et les ambulants.

Les activités commerciales sont basées sur le détail et le semi gros. La majorité des commerçants est soit en location dans des magasins appartenant à des particuliers, soit occupe des espaces gérés par la mairie.

Les personnes exerçant ce métier sont regroupées au sein de l'association des commerçants affiliée à la chambre de commerce du Mali

Le jour de foire de Kolondièba est le lundi.

Les difficultés que vivent les commerçants sont entre autre: le manque d'un marché aménagé , l'insuffisance d'octroi de crédit et l'enclavement.

5.3.2 Banque, institution de micro finance et assurance

Il n'existe pas encore de banque, encore moins de société d'assurance. Cependant on note l'existence de 3 institutions de micro finance: Kafo Djiginè, Soro yiriwaso, Faso Djigui Les deux premières sont en location quand bien même Kafo Djiginè a bénéficié d'un terrain pour la construction de son siège.

Les difficultés rencontrées par ces institutions de micro finance sont:

- le manque de siège;
- les difficultés de recouvrement des crédits octroyés.

5.3.3. Transport

Le transport est surtout orienté sur le transport de personnes, de marchandises et des produits agricoles.

Les difficultés dans le sous secteur transport sont énormes. On peut citer entre autres:

- l'insuffisance de route praticable en toute saison et le manque d'entretien de celles existantes;
- la vétusté du parc auto.

Le transport est surtout interurbain et international.

Un terrain de 2 ha a été attribué au syndicat des transporteurs pour servir de gare routière, mais il n'est pas encore aménagé.

Le parc auto est constitué de 24 véhicules, qui sont:

- mini cars7;
- car de 22 places5;
- camion de 10 tonnes3;
- bennes.....3;
- véhicule baché.....3;
- land rover3.

Tableau n° 13: Lignes desservies

N°	Lignes	Distance en km
1	Kolodièba – Kébila – Zantiébougou – Bougouni – Bamako	260
2	Kolondièba - Kébila – Koumantou-Sikasso	200
3	Kolondièba – Kadiana – Nangalasso	92
4	Kolondièba – Tousseguela - Kolosso	45
5	Kolondièba – Boundioba - Défina	40
6	Kolondièba – Kébila – Koualé - Sanso – Massigui	122
7	Kolondièba – Bougoula – Fakola – N'Gueya	105
8	Kolondièba Kadiana - Tengréla	90
9	Kolondièba – Mena – Kara – Sikasso	175

Source: Syndicat des Transporteurs Urbains.

5.3.4. Tourisme et Hôtellerie

L'activité touristique n'est pas développée dans la commune de Kolondièba , malgré l'existence de certains sites touristiques. On peut citer entre autres:

- le Siritou;
- le Kongoliba-coulou;
- les silures de Kissa;
- la mare sacrée de Kèlèkèlè;
- le puits sacré de Kolondièba.

L'hôtellerie est aussi au même niveau de développement que le tourisme. On note l'existence de quelques restaurants dont le plus important est "Djiguiya gargoterie" et des chambres de passage.

5.3.5. Administration , Services privés et ONG

Dans la commune de Kolondièba , existent les services déconcentrés de l'Etat, des services privés et des ONG. On peut citer: le Cercle, la Perception, le SLACAER , la Gendarmerie, l'Office Nationale des Postes (ONP), la SOTELMA , la Santé, le Service de la Conservation de la Nature, le Service de la Réglementation et du Contrôle, la CMDT, le Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire, le CAP, le Conseil de Cercle, la Mairie, la Radio Rurale Benso , la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers , la Chambre de Commerce, le Syndicat des Transporteurs,

l'ONG SAVE THE CHILDREN , SETADE, l'AMAP, le CCC, Jèkatagnè, sènè conseil, la coordination locale des ONG et la CAFO.

Conclusion

La commune de Kolondièba dépend en grande partie du secteur primaire. Les contraintes liées au développement de ce secteur sont:

- l'enclavement;
- l'insuffisance de retenues d'eau;
- la non mécanisation de l'agriculture;
- l'insuffisance de structures de financement;
- le manque d'énergie électrique;
- la présence de glossines dans la zone.

L'ensemble des actions à entreprendre pour palier ces problèmes sont entre autres l'électrification de la ville et le bitumage de la RR21. Ceci pourra créer une synergie pouvant aboutir à l'installation du secteur secondaire et au développement du secteur tertiaire.

VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT

6.1. Voirie

6.1.1. Voirie primaire

La voirie primaire est constituée par la route régionale n°21 (RR21), aménagée en latérite. Elle va de la RN 7 à partir du village de Zantiébougou jusqu'à la frontière du Mali avec la Côte d'Ivoire. Elle traverse la ville de Kolondièba du Sud au Nord, avec une emprise qui varie de 20 à 40m. C'est la principale voie d'accès à la ville et au cercle de Kolondièba. Elle relie également les communes de Kolondièba, Kébila et Kadiana. L'état de la route est très dégradé et la circulation y est très difficile à l'intérieur de la ville de Kolondièba, car l'emprise est réduite.

L'ouvrage d'art existant sur le marigot "Farako" et assurant l'accès au centre ville est très réduit et ne permet pas le passage de 2 véhicules en même temps.

6.1.2. Voirie secondaire

Les routes secondaires sont les tronçons urbains des voies qui relient la ville de Kolondièba à d'autres villages. Elles se trouvent dans un état de dégradation très avancée avec une emprise qui varie de 12 à 20m. Ce sont:

- la piste Kolondièba - Foula koloni-Ouorogna, longue de 70 km qui assure l'accès vers la commune de Nièna;
- la piste Kolondièba – Boundio – Sinzèni, longue de 18 km qui assure l'accès vers la commune de N'Golodiana;
- la piste Kolondièba – Yafola, longue de 14 km qui assure l'accès vers la commune de N'Golodiana;
- la piste Kolondièba-Blakala – Tintiri longue de 32 km qui assure l'accès vers les communes de Farako et Fakola;
- la piste Kolondièba – Tènèmakana- Massamakana, longue de 19 km qui assure l'accès vers la commune de Kébila.

6.1.3. Voirie tertiaire

Cette voirie est représentée par des routes qui relient les différents quartiers de la ville. La voirie tertiaire n'a fait l'objet d'aucun aménagement et se trouve en très mauvais état. Elle est coupée très souvent par des rigoles et ravins d'écoulement des eaux la rendant très impraticables, avec des emprises de variant de 10 à 15m. Les pistes les plus utilisées par les usagers sont:

- la piste longeant le Sud du centre de santé en passant par le nouveau marché sur une distance de 1km 200m environ d'Ouest en Est;
- la piste orientée Nord Sud à l'Est du nouveau marché et qui mène à la voirie primaire au niveau de la station service sur une distance de 2 km environ;
- la piste orientée Nord Sud qui passe à l'Ouest à deux (2) concessions du terrain de sport et traversant toute la ville sur 2,5 km environ;
- la piste allant de la voirie primaire au cimetière Ouest en passant par le coté Nord de la grande mosquée sur une distance de 2,5 km environ;
- la piste allant de la voirie primaire jusqu'aux dernières concessions de la ville à l'Ouest en passant par le coté Nord de l'école du 2^{ème} cycle B.

Toutes ces voies tertiaires sont très fréquentées et se trouvent dans un état de dégradation très avancée.

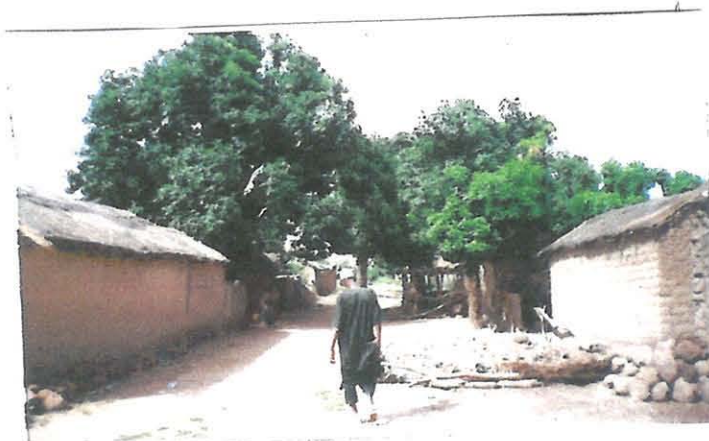
VOIRIE



Voirie Primaire (RR 21)



**Voirie Secondaire
(Route de Boundioba)**



Voirie Tertiaire

6.1.4. Ouvrage d'art

Les ouvrages d'art se limitent à deux, dont un (1) situé sur le marigot "Farako" et très dégradé, ce qui rend la communication difficile entre le quartier kôkô et les autres quartiers de la ville. L'autre se situe au croisement de la RR21 et de la voie d'accès à la résidence du préfet. Il est également en mauvais état.

6.2. Réseaux divers

6.2.1. Alimentation en eau potable

Il existe un ancien château d'eau situé au grand marché et qui dessert 6 bornes fontaines. Ce mini système de réseau d'eau est géré par un comité de gestion.

Treize (13) forages à pompes manuelles dont un (1) non encore équipé sont repartis dans la ville.

Un (1) nouveau système d'adduction d'eau vient d'être achevé en septembre 2003. Il comprend un château d'eau de 60.000 litres, un forage d'un débit de 80 m³/h et deux groupes électrogènes de 15 KVA chacun.

Ce nouveau château compte deux (2) cuves ayant chacune 30 m³ de volume et situées près du pied à terre au quartier central. Il a été financé sur fonds ADS. Avant la fin de la période de garantie qui dure un (1) an, aucun branchement individuel n'est possible.

L'alimentation du système se fait par des tuyaux PVC de diamètre 110 et la distribution se fait par des tuyaux PVC diamètre 63. Le mécanisme de gestion de ce réseau n'est pas encore mis en place.

Exceptés les villages de Korossina et de Kankela, tous les villages de la commune sont équipés d'un forage ou d'un puits à grand diamètre.

6.2.2. Réseau d'électricité

Depuis 1956, un réseau électrique alimentait la résidence du préfet de cercle et les bureaux de l'administration. Deux groupes électrogènes étaient les sources d'énergie. Ce réseau après de multiples changements n'existe plus.

Actuellement la ville de Kolondièba ne dispose d'aucun réseau d'électricité. Le centre de santé dispose de 2 groupes de 30 KW et de 18 KW de puissance pour ses propres besoins.

Tout récemment un ressortissant de Kolondièba résidant en Côte d'Ivoire a fait venir un groupe électrogène de 170 KWA de capacité. Il a entrepris des démarches pour la mise en place d'un réseau d'électrification privée. Certaines personnes disposent de groupe électrogène pour leur propre alimentation en électricité.

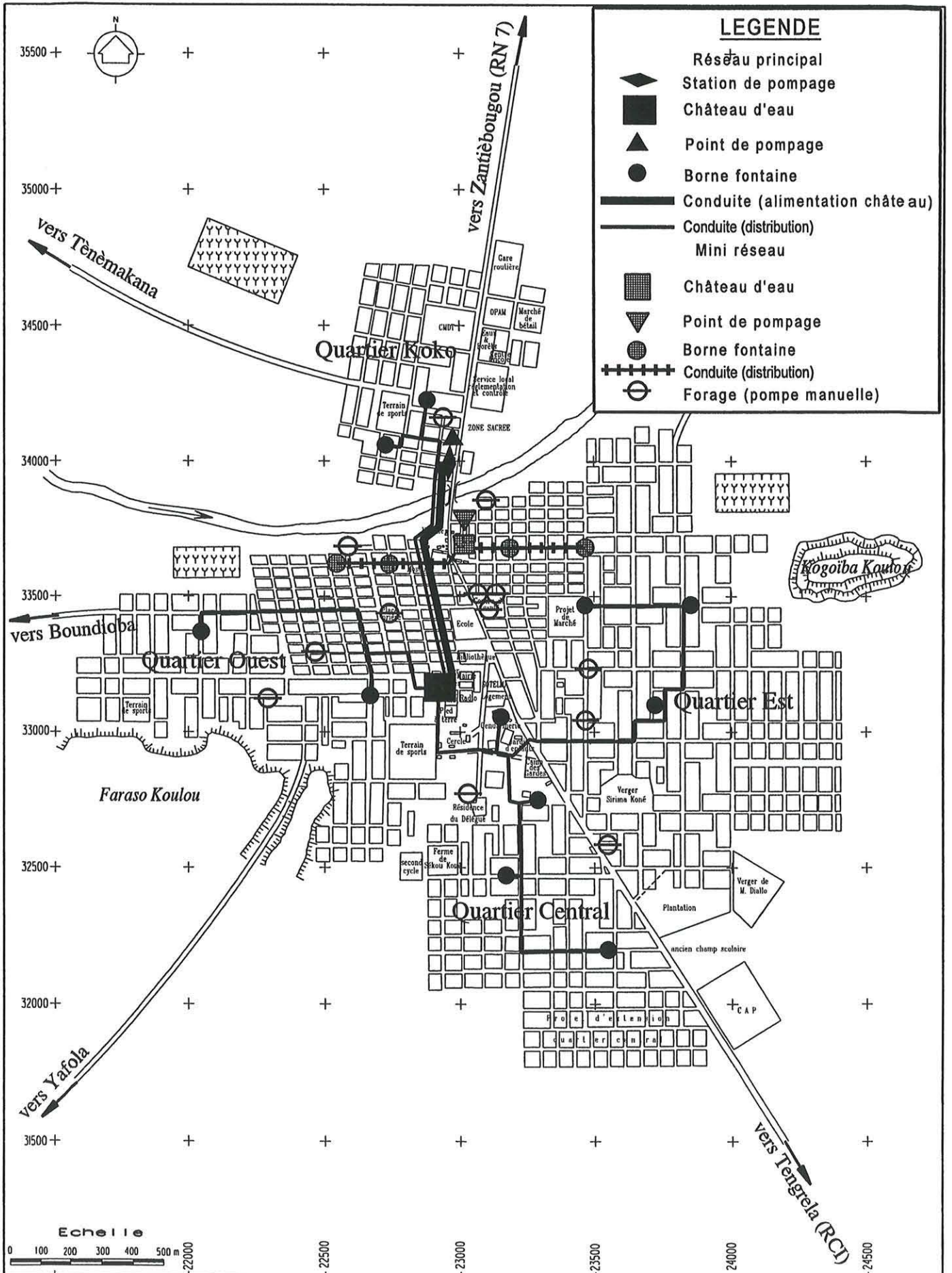
6.2.3. Réseau téléphonique – Télévision –Radio

Le service de téléphone est assuré par la société SOTELMA qui date de 1979. Le réseau SOTELMA de Kolondièba est équipé actuellement d'un auto commutateur d'une capacité de 56 lignes dont 47 sont fonctionnelles.

L'auto commutateur est lié au central de Bougouni par 3 lignes dont une ligne pour l'ensemble des 47 abonnés de la ville de Kolondièba, une ligne pour la cabine publique et une ligne pour l'ONG "Save the Children". Ce qui explique les difficultés de communication téléphonique avec la ville.

Par rapport au nombre d'abonnés et de demandes, le taux de couverture s'élève à 1,052%. Il est prévu la construction d'un nouveau central automatique en faisceau numérique à Kolondièba avec connections à un relais à Zantiébougou par fibre optique d'une capacité de 1.500 abonnés au minimum. Ce projet, dans la réalisation de la fibre optique reliant Bamako à Zégoua, va desservir les douze communes de Kolondièba en 2004.

RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Château d'eau du réseau Principal



Borne fontaine du réseau principal



Château d'eau du mini - réseau



Point de Pompage du réseau principal

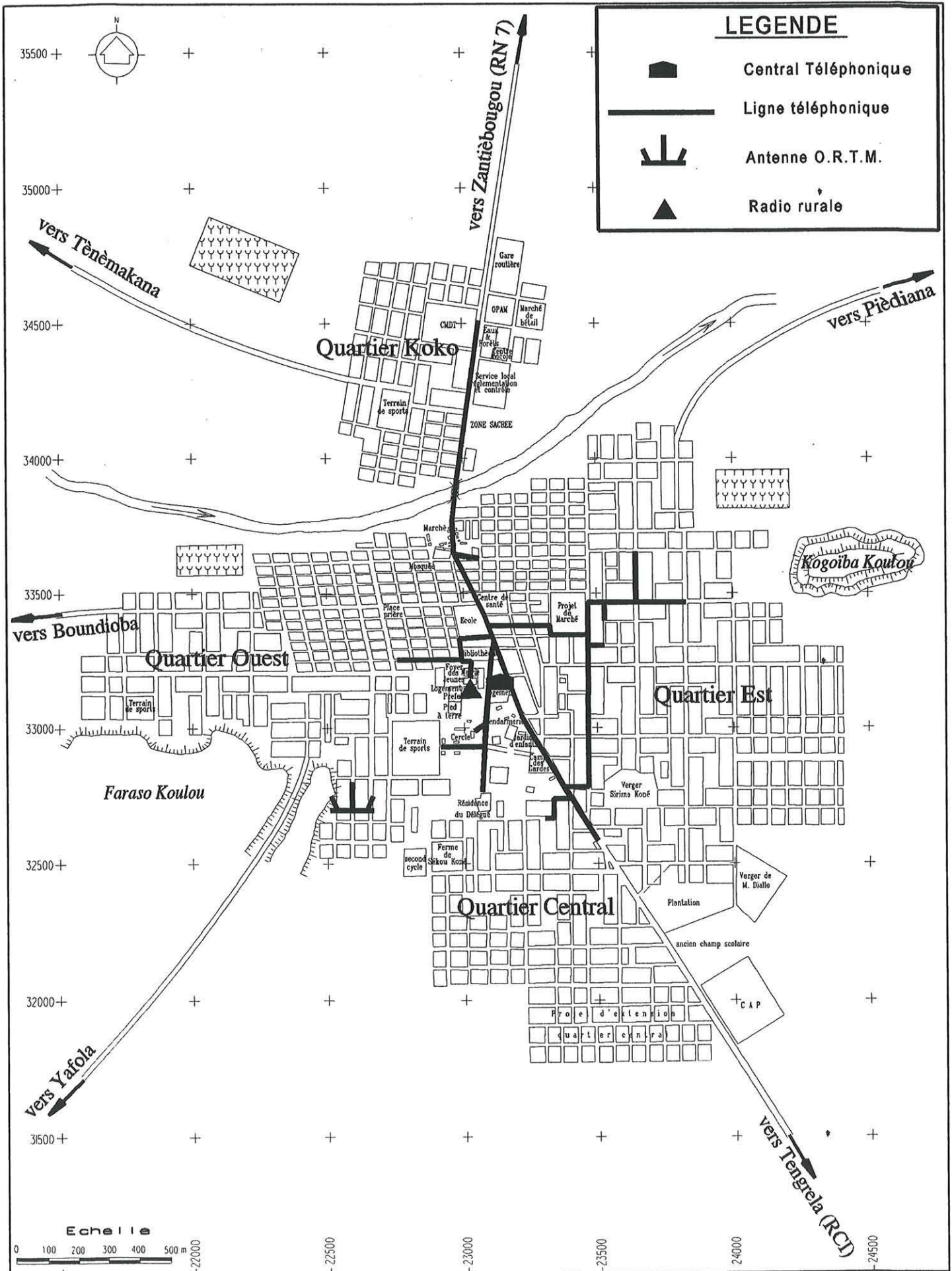


Puits traditionnel



Forage à pompe manuelle

RESEAU DE TELEPHONE TELEVISION-RADIO



Certains services disposent du système de communication par Rac. Ce sont: la Gendarmerie nationale, la CMDT avec les différents secteurs (national), le CSCOM (local), le centre de santé de référence (national), le cercle (national).

Un relais ORTM assure la couverture télévisuelle du cercle.

Une radio communautaire (Radio Benso) émet en fréquence moyenne.

Le relais ORTM assure la couverture des douze communes du cercle en fréquence moyenne.

L'Office Nationale des Postes assure toutes les activités postales à part le transfert d'argent.

Ses activités portent sur:

- la vente de timbres postaux et le télégramme;
- l'abonnement en boîte postale. (50 boîtes);
- la distribution des lettres, colis, paquets des courriers départ et arrivée;
- l'émission et le paiement des mandats (Poste BHM);
- la cabine téléphonique.

6.3. Assainissement

6.3.1. Drainage des eaux pluviales

La ville de Kolondièba est située dans une cuvette. Elle est traversée d'Ouest en Est par un marigot dénommé "Farako" qui est un affluent de Djinièdi.

Ce marigot joue le rôle de collecteur naturel de la ville. Il reçoit toutes les eaux de ruissellement de la ville. Ce qui explique en partie la grande érosion des rues perpendiculaires au marigot "Farako". Pendant l'hivernage les ravinements sont importants et constituent une préoccupation majeure.

Par ailleurs il existe deux (2) caniveaux datant de la période coloniale. Ils sont situés de part et d'autre de la RR21, à partir du centre commercial jusqu'au marigot. Ils sont en très mauvais état.

6.3.2. Evacuation des déchets liquides

Il n'existe aucune structure chargée de l'évacuation des eaux usées et des déchets liquides.

Les eaux usées sont parfois drainées par les populations dans des puisards traditionnels érigés sur les voies ou déversées dans les rues, rendant difficile la circulation des piétons en ville.

En ce qui concerne les excréta, les latrines traditionnelles sont les plus courantes.

Aucun système de vidange n'existe. La pratique consiste à abandonner les latrines engorgées qui sont immédiatement remplacées par de nouvelles et ainsi de suite. Il faudra cependant signaler que quelques familles se sont doté de puisards et latrines perfectionnés avec possibilité de vidange manuelle périodique. Le système de fausse septique n'existe pas dans la ville.

6.3.3. Evacuation des déchets solides

Aucun système d'évacuation des déchets ménagers et domestiques n'existe dans la ville. Il en est de même pour les dépôts d'ordures. Les places publiques, les rues et les carrefours sont transformés ainsi en dépôts anarchiques de transit et de décharge finale.

On note cependant que des services de la ville procèdent souvent à la pré collecte dans les poubelles puis à leur destruction par le feu sur des sites anarchiques à l'intérieur de leur domaine.

Les ramassages individuels de déchets ménagers et domestiques se font très souvent par des charretiers pour les champs et les fosses à compost.

Il faut signaler l'absence totale de regroupement associatif et de GIE, investi dans les actions d'hygiène, d'assainissement et de protection environnementale. L'absence d'une gestion des eaux usées, des déchets solides et liquides et des eaux pluviales liées à l'inobservation des dispositions réglementaires ont engendré la prolifération de rongeurs et insectes nuisibles à l'homme.

Les couches les plus vulnérables (les enfants et les femmes) sont les plus atteints de maladies liées au manque d'hygiène.

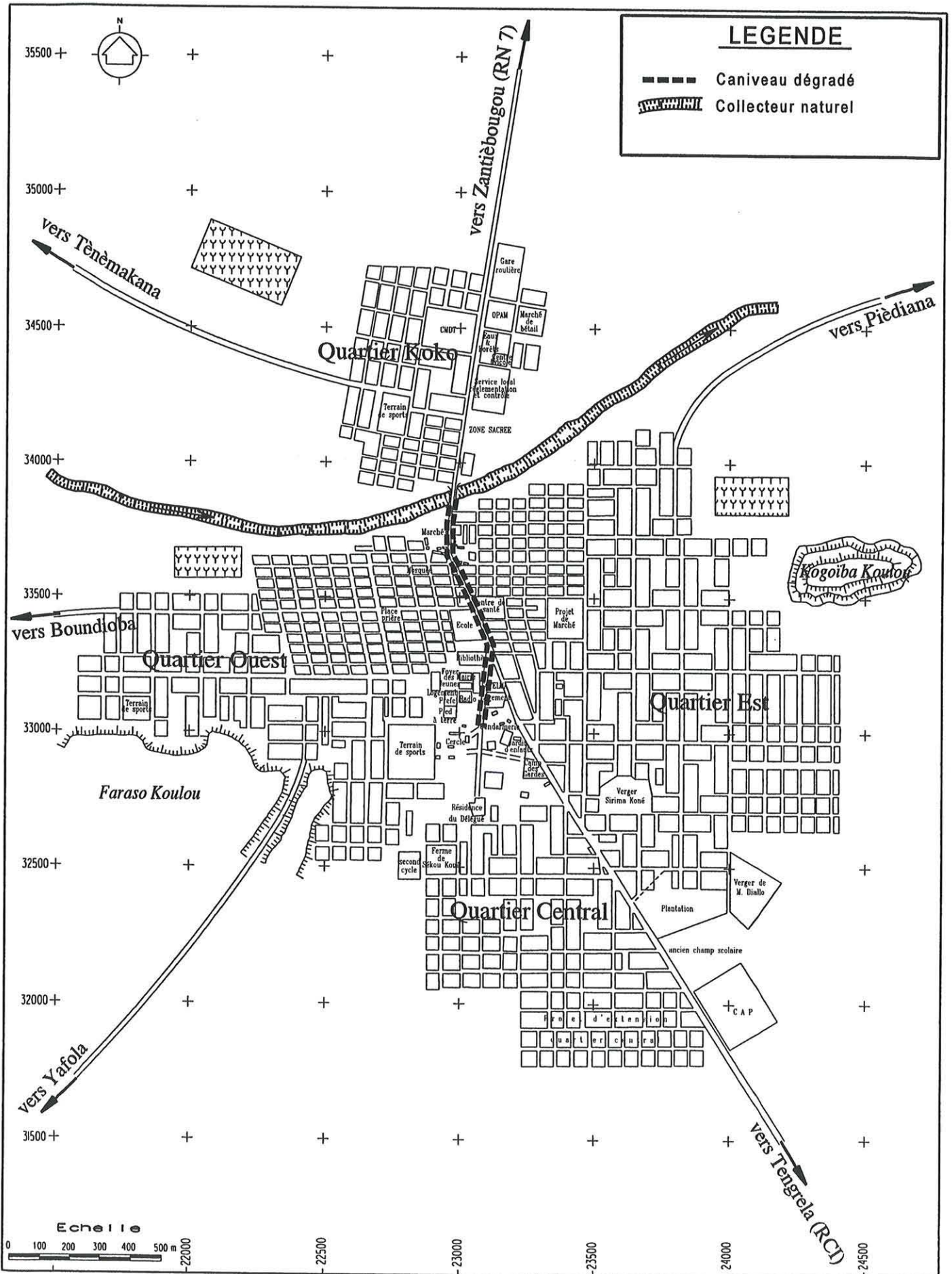
Les déchets biomédicaux du centre de santé sont incinérés, après décontamination dans une solution d'eau de javel, à partir d'un incinérateur type "Mont ford" à température allant jusqu'à 1.200°C.

Conclusion

Il ressort du constat que l'aménagement des voies et la réalisation des infrastructures d'assainissement, reste encore à faire. Le réseau de téléphone connaîtra un développement si le projet annoncé se réalise.

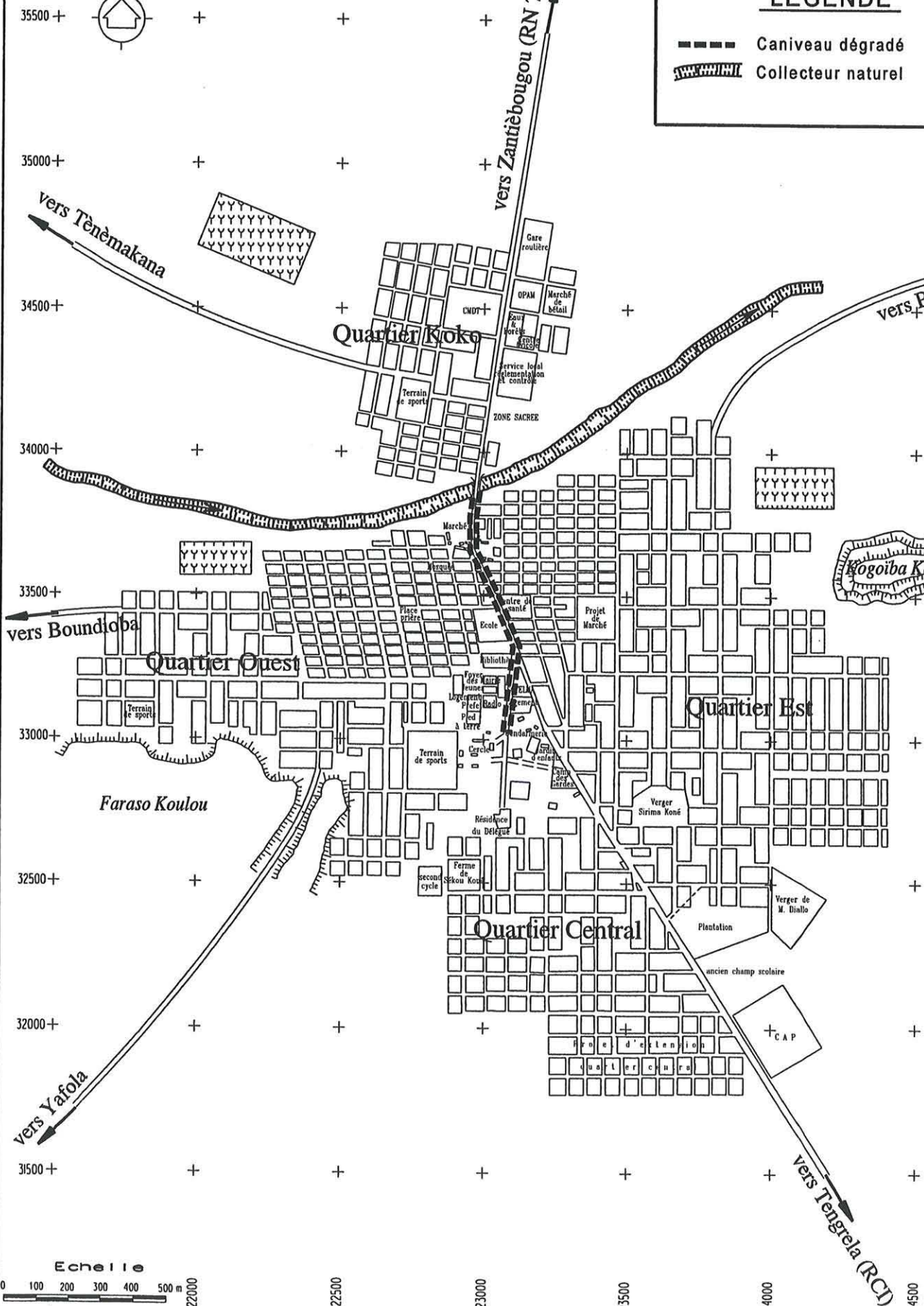
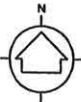
L'électricité est quasi inexistante. Le réseau d'adduction d'eau vient d'être réalisé.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT



LEGENDE

- Caniveau dégradé
- ~~~~~ Collecteur naturel



vers Tènmakana

vers Zantièbougou (RN 7)

vers Pièdiana

vers Boundioba

vers Yafola

vers Tengrela (RCI)

Quartier Koko

Quartier Ouest

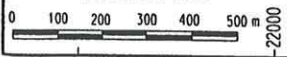
Quartier Est

Quartier Central

Faraso Koulou

Kogoiba Koutou

Echelle



ASSAINISSEMENT



Ouvrage d'art sur le collecteur naturel



Puisard débordant dans la rue



Caniveau maçonné le long de la RR21



Dépotoir d'ordures



Caniveau non maçonné le long de la RR21



Parc à bétail à coté des concessions

VII. TRANSPORT ET CIRCULATION

7.1. Etat et organisation du transport

Deux (2) syndicats de transporteurs existent à Kolondièba: le syndicat des transporteurs urbains et inter urbains (SYNTRUI) et le syndicat autonome des transporteurs inter urbains (SATIM).

Le SYNTRUI est bien organisé et compte 59 membres.

Le SATIM compte 30 membres et est aussi bien organisé. Ces deux syndicats collaborent bien ensemble pour la création d'une nouvelle gare dont l'espace leur a été attribué. Cette gare est située à l'entrée de la ville de Kolondièba, non loin des anciens locaux de l'OPAM. Sa superficie est de 1 ha. Le niveau d'aménagement s'est limité à présent à l'abattage des grands arbres, le reste de cet aménagement a été confronté à des difficultés financières.

7.2. Administration et gestion du transport

La ville de Kolondièba compte 25 véhicules et 200 charrettes qui assurent le transport. Il n'existe pas de transport urbain. Les charrettes servent essentiellement au transport individuel pendant les jours de foire (les lundis), au transport des produits agricoles, du bois de chauffage, de menuiseries et des matériaux de construction.

VIII. EQUIPEMENTS EXISTANTS

Les équipements peuvent être regroupés en différentes catégories qui sont les équipements administratifs, scolaires, socio-sanitaires, commerciaux, sportifs et culturels, touristiques, culturels et équipements de sécurité.

8.1. Equipements administratifs

Les équipements administratifs de la commune de Kolondièba sont localisés pour la plupart dans la cité administrative au quartier central. Ils sont classés en secteurs public, privé et ONG.

8.1.1. Secteur public

Il comprend les services de l'administration qui sont: le Cercle, la Perception, le SLACAER, la Justice, le Service des Impôts, les Services de la Poste et de la SOTELMA, la Mairie, le Service de la Statistique, le Conseil de Cercle, le Service Socio-Sanitaire (Santé et Service d'Hygiène), le Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire, le Centre d'Animation Pédagogique (CAP), le Service de la Réglementation et du Contrôle, le Service de la Conservation de la Nature, la CMDT et l'OPAM.

Les bâtiments qui abritent ces services datent pour la plupart de la période coloniale et sont en mauvais état.

8.1.2. Secteur privé et ONG

Ils comprennent les ONG, les bureaux d'études et les entreprises. Les ONG sont: "Save the Children", "Jèkataagnè", le Centre de Conseil aux Communes et le PAD/HELVETAS.

Les bureaux d'études existants sont: la Société d'Etude d'Assistance pour le Développement (SETADE). et "Sènè Conseil".

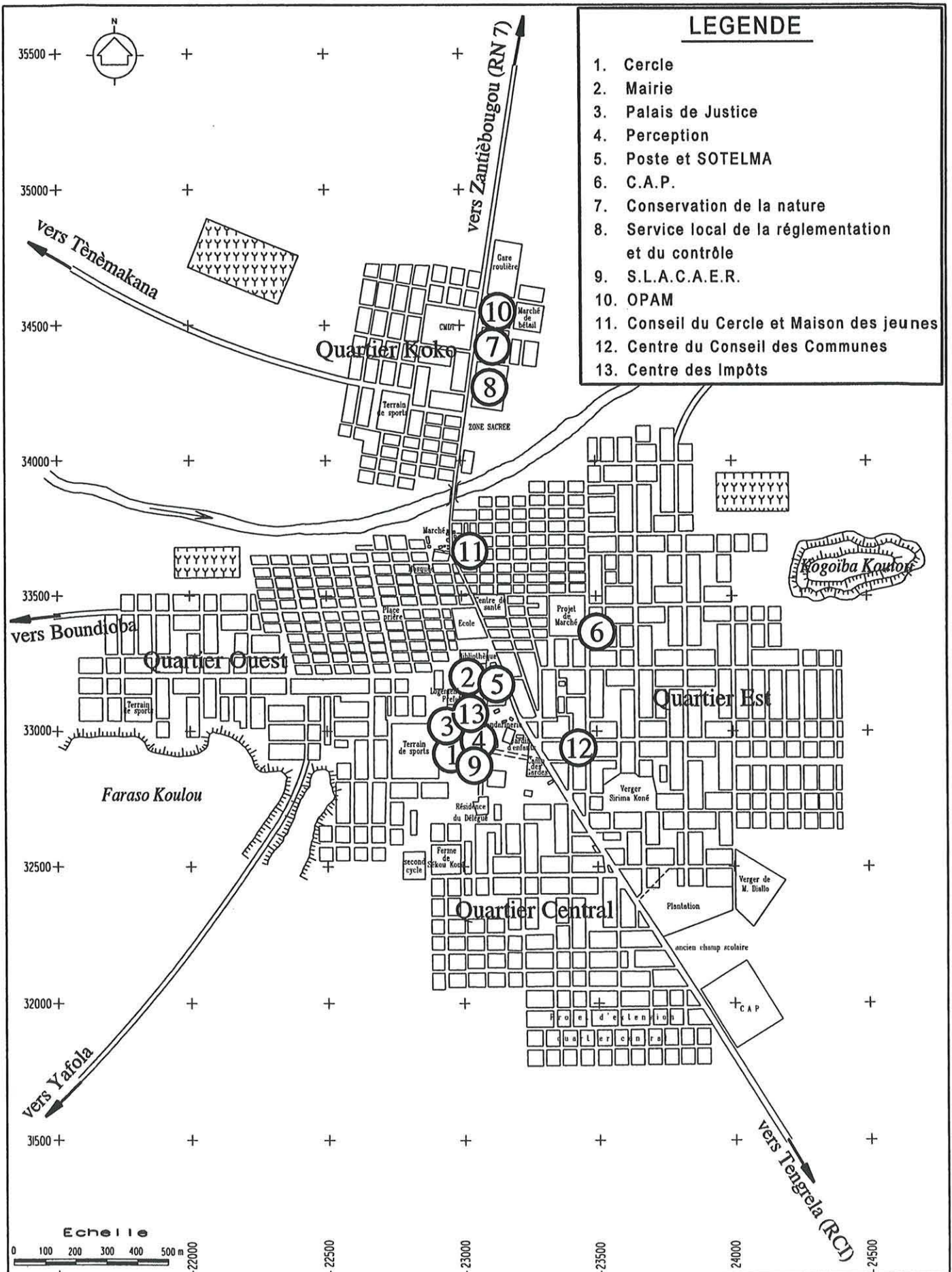
Les entreprises de la place sont l'entreprise Tièmè Koné, l'entreprise Mpè Coulibaly, l'entreprise Ibrahima Koné, Emabank, 2 kat sarl et l'entreprise Diamnaty construction.

Les bâtiments qui abritent les services sont en bon état.

Tableau n° 14: Equipements administratifs

	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Cercle	1957	-	Dur	bon	Quartier central	Non délimité
2	Perception	1957	-	-/-	bon	Quartier central	Non délimité
3	SLACAER	1958	-	-/-	mauvais	Quartier central	Non délimité
4	Justice	1957	-	-/-		Quartier central	Non délimité
5	Service Impôts	2002	-	-/-	bon	Quartier central	-
6	Pied à terre 1	1986	-	-/-	bon	Quartier central	-
7	Pied à terre 2	1987	-	-/-	bon	Quartier central	-
8	Radio Benso	1997	-	-/-	bon	Quartier central	-
9	Maison des jeunes	1988	-	-/-	inachevé	Quartier central	-
10	Poste et sotelma	1988	-	-/-	bon	Quartier central	La poste et la
11	Mairie	2000	-	-/-	bon	Quartier central	SOTELMA
12	Conseil de cercle	1962	1.400m ²	-/-	mauvais	Quartier kôkô	sont dans les
13	Réglementation. et	1986	1 ha	-/-	bon	Quartier kôkô	mêmes locaux
14	contrôle	1963	1 ha	-/-	bon	Quartier kôkô	
15	Service conser.nature	1975	6 ha	-/-	passable	Quartier kôkô	
16	CMDT	1987	6 ha	-/-	bon	Quartier kôkô	
17	OPAM	-	3.000m ²	-/-	bon	Quartier Est	
18	Save the children	-	3300m ³	-/-	bon	Quartier Est	
19	ONG Jèkataagnè	-		-/-	bon	Quartier Est	

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS



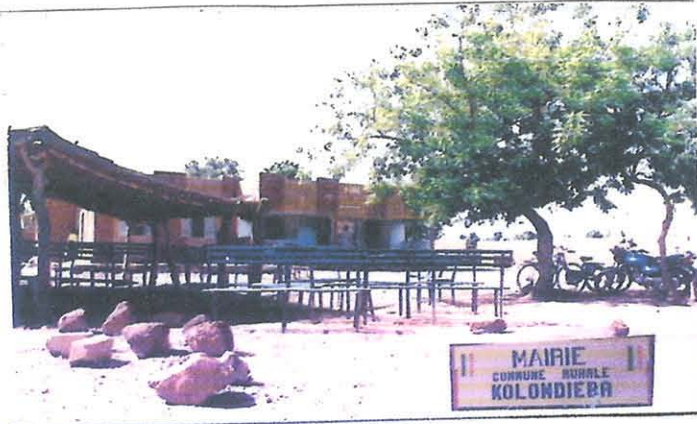
EQUIPEMENTS



Le Cercle



Le Groupe Scolaire



La Mairie



**Le Jardin d'enfants dans les locaux
du Campement**



**Le Centre de Santé de
Référence**



Terrain de Sports non clôturé

20	CCC/HELVETAS	1999	900m ²	-//-	bon	Quartier central	Location
21	SETADE	2000	500m ²	-//-	bon	Quartier Est	
22	CAP	1958		-//-	bon	Quartier Est	Location
23	S. Statistique	-	750m ²	-//-	bon	Quartier central	Location
24	Sènè conseil	-		-//-	bon	Quartier central	Location

8.2. Equipements scolaires

L'enseignement scolaire est assuré dans les établissements publics et privés et se compose comme suit:

- enseignement préscolaire;
- enseignement fondamental ;
- medersa.

8.2.1. Enseignement préscolaire

Il existe une seule garderie d'enfants , située à Kolondièba- ville et au quartier central. Le bâtiment n'est pas clôturé:

8.2.2. Enseignement fondamental

Il comprend le premier cycle et le 2^{ème} cycle.

a) Premier cycle : il existe dans la ville de Kolondièba et dans tous les villages de la commune sous forme d'école publique, communautaire ou privée.

b) Second cycle: Il existe seulement à Kolondièba- ville. Deux seconds cycles, l'un situé au groupe scolaire et l'autre plus au Sud sont tous au quartier central.

Il n'existe pas d'établissement d'enseignement secondaire , technique et professionnel ou supérieur. Un seul Centre d'Education de Développement (CED) est fonctionnel à Kolondièba.

Des dispositions sont prises pour la construction d'un lycée dans les meilleurs délais. Actuellement, les élèves fréquentent surtout les lycées de Bougouni et de Sikasso. Une seule école privée existe dans la ville.

8.2.3. Medersa

Une seule école sise au quartier Est de Kolondièba , assure cet enseignement depuis 1996.

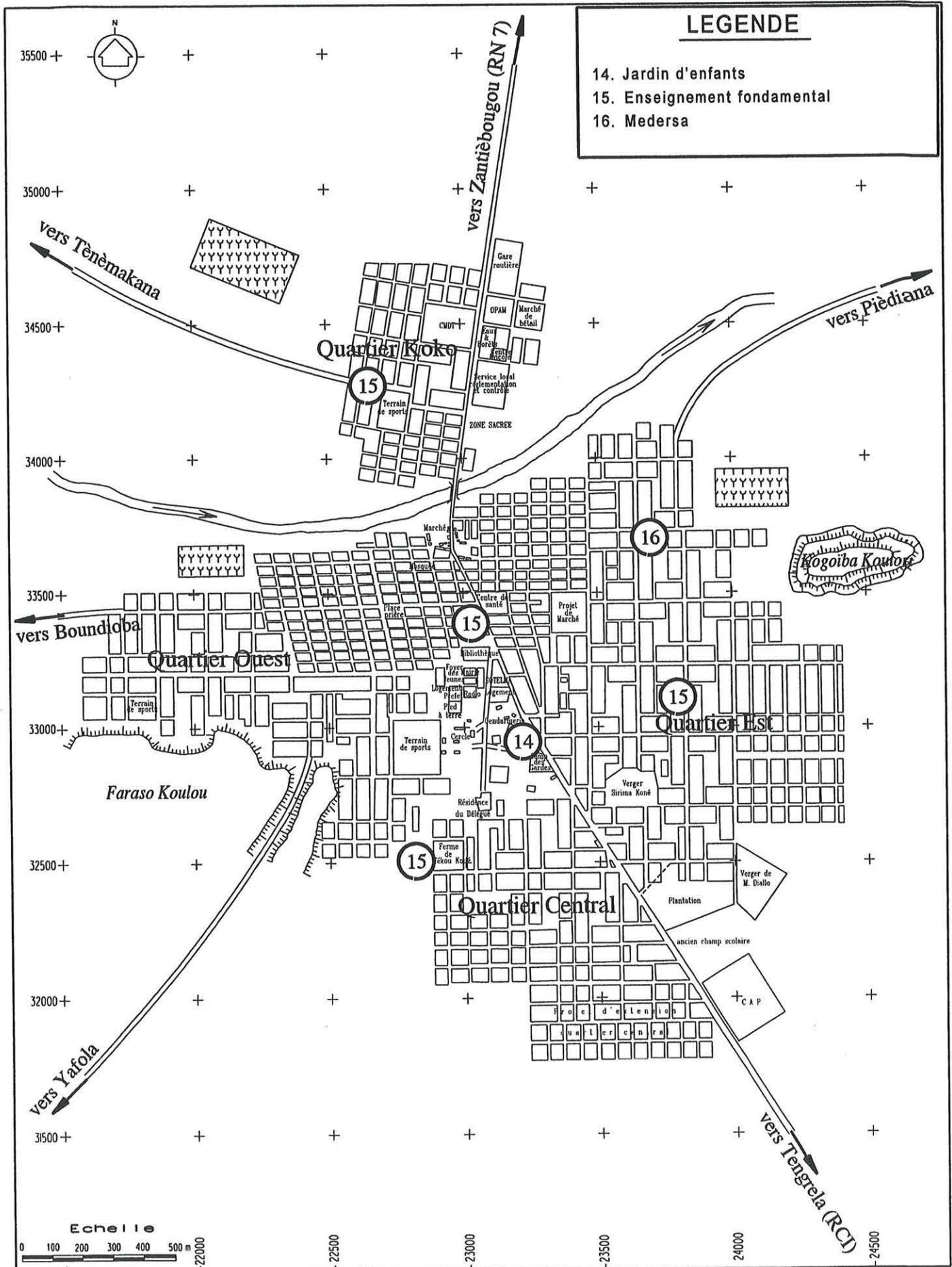
Tableau n° 15: Ecoles du 1^{er} cycle de la ville de Kolondièba

N°	Nom de l'école	Localisation	Nombre de classe	Effectifs			Effectifs moyens
				Garçons	Filles	total	
1	Kolondièba A	Quartier central	6	327	286	613	102
2	Kolondièba B	Quartier central	6	357	306	663	111
3	Kolondièba C	Quartier central	6	313	283	596	99
4	Kolondièba D	Quartier central	6	301	255	556	93
5	Nyetaa (privée)	Quartier central	6	84	70	154	31

Source: CAP

NB : Les effectifs moyens par classe sont pléthoriques dans toutes les écoles, exceptée l'école privée.

EQUIPEMENTS SCOLAIRES



LEGENDE

- 14. Jardin d'enfants
- 15. Enseignement fondamental
- 16. Medersa

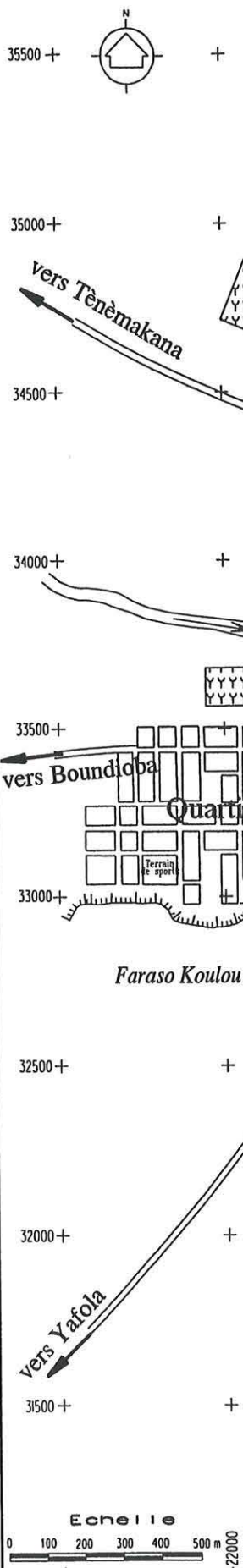


Tableau n° 16: Ecoles du second cycle de la ville de Kolondièba

N°	Nom de l'école	Localisation	Nombre de classe	Effectifs			Effectifs moyens
				Garçons	Filles	total	
1	Kolondièba A	Quartier central	7	493	247	740	105
2	Kolondièba B	Quartier central	6	385	169	554	93

Source: CAP

NB : Les effectifs moyens par classe sont pléthoriques.

Tableau n° 17: Effectifs de certaines écoles communautaires dans la commune

N°	Nom de l'école	Localisation	Nombre de classe	Effectif			Effectif moyen
				Garçons	Filles	total	
1	Boromba	Village de Boromba	2	8	16	24	12
2	Kolomba	Village de Kolomba	1	27	15	42	42
3	Fofo	Village de Fofo	1	18	13	31	31

Source: CAP

NB: Les effectifs moyens sont acceptables.

Tableau n°18: Situation des écoles, des points d'eau et centre de santé dans les villages de la commune

N°	Village	Ecole 3 cl	Ecole 6 cl	Ecole communautaire	Santé	Forage	Puits
1	Banankoro			01			
2	Bessina			01		Oui	Oui
3	Blakala			01		Oui	Oui
4	Boromba	01		01		Oui	
5	Boundioba			01		Oui	Oui
6	Diadiana			01		Non	Non
7	Dialakoro yorobadon	01				Non	Non
8	Diarakoun			01			
9	Diedieba (Sankoro)			01			Oui
10	Danfanani			01			
11	Falani			01			
12	Famorila			01			
13	Findiala			01		Oui	Non
14	Fofo			01		Oui	Non
15	Kalakan			01		Oui	Oui
16	Kankele			01			
17	Katrola			01		Oui	Oui
18	Kelekele	01					
19	Kignan			01			
20	Kignana			01		Oui	Non
21	Kissa			01			
22	Kola			01			
23	Kologo			01		Non	Non
24	Kolomba			01		Non	Non
25	Koloni boundio	01					Oui
26	Koloni foulala			01		Oui	Oui
27	Korossina			01			
28	Kouen			01			Oui

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondièba et Environs (2004 - 2023)

29	Massamakana	01				Oui	Oui
30	Neguemala				01		
31	Neriko				01	Oui	Oui
32	Niakourazana	01	01			Oui	Oui
33	Niamala	01				Oui	Non
34	N'globala				01		Oui
35	N'titiry				01	Non	Non
36	N'tjinina	01					Oui
37	N'tomina				01		
38	Ouakoro				01	Cscom	Oui
39	Ouarompana				01		
40	Piédiana				01	Oui	Oui
41	Sanankoro				01		
42	Sinzeni				01		
43	Sirakoro				01	Oui	
44	Sitin				01	Non	Non
45	Ténèmakana				01		Oui
46	Tiendaga				01	Oui	
47	Tiguiya				01	Non	Non
48	Tinko				01	Oui	Oui
49	Titiena				01	Non	Non
50	Togoya				01	Oui	oui
51	Tokoumala				01		
52	Wakoro				01		
53	Zambougou				01	Non	Non
54	Zangouna				01	Oui	Non
55	Zanina				01		
56	Zimpiala				01	Oui	Oui

Il ressort de ce tableau qu'il existe une école dans tous les villages de la commune

Tableau n° 19: Etat des bâtiments des écoles.

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériaux construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Kolondièba A	1955	Non délimité	Dur	bon	Cité administrative.	A renover
2	Kolondièba B	1972	Non délimité	Dur	bon	Quartier central	
3	Kolondièba C		Non délimité	Dur	bon	Quartier central	A renover
4	Kolondièba D	1995	Non délimité	Semi dur	bon	Quartier central	A renover
5	2ème cycle A	1963	Non délimité	Dur	dur	Quartier central	
6	2ème cycle B	2002	Non délimité	Dur	bon	Quartier central	
7	1 ^{er} cycle kôkô (Privée)	2003	-	Dur	bon	Quartier Kôkô	
8	Nyetaa	2001	-	Banco	mauvais	Quartier Est	A reconstruire
9	Medersa	1996	Non clôturé	Banco	mauvais	Quartier Est	A reconstruire
10	Kélèkèlè		-	Banco	mauvais	Kélèkèlè	A reconstruire
11	Massamakana	2001	-			Massamakana	A reconstruire
12	Niacourazana 1 ^{er} cycle	1970	-			Niacourazana 1 ^{er} c	A reconstruire
13	N'Tjinina		Non délimité	Banco	mauvais	N'Tjinina	A reconstruire
14	Wakoro		Non délimité	Banco	mauvais	Wakoro	
15	Niamala		Non délimité	Banco	mauvais	Niamala	
16	Kalakan	2003	Non délimité	Dur	mauvais	Kalakan	
17	Niakourazana 2ème cycle	2003	Non délimité	Dur	bon	Niakourazana 2ème cycle	

8.3. Equipements socio-sanitaires

La santé de la population de la commune est assurée par un secteur public et un secteur privé

8.3.1. Secteur Public

Le seul centre de santé de référence se situe à Kolondièba ville et au quartier Est. Il est renforcé dans ces activités par le CSCOM, le service de développement et de l'économie solidaire ainsi que le service d'hygiène. Ils sont dans la même cour.

Trois dépôts pharmaceutiques assurent l'approvisionnement de la population en médicaments (dépôt répartiteur, dépôt de vente du centre de santé de référence, dépôt de vente du CSCOM). Seul le village de Ouakoro dispose d'un CSCOM.

8.3.2. Secteur privé

Il existe deux types de médecine qui sont: la médecine moderne et la médecine traditionnelle. La médecine moderne est assurée par deux cabinets de soins privés qui sont le centre "Danaya" et le centre "Keneya" tous situés au quartier Est.

La médecine traditionnelle est assurée par deux cabinets qui sont le " Keneyaton" et le cabinet de soins traditionnels.

On note par ailleurs l'existence de deux pharmacies humaines qui sont la pharmacie de la rue Badian Koné et la pharmacie " Badeya". Il existe également deux pharmacies vétérinaires , la pharmavet Koné et la ceprovot. Elles assurent la distribution des médicaments et sont situées dans la ville de Kolondièba.

Tableau N° 20: Situation des équipements socio-sanitaires

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériaux construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Centre de santé de référence.	1979	0,5 ha	Dur	Bon	Quartier Est	
2	CSCOM centrale	1956	0,5 ha	Dur	Bon	Quartier Est	
3	Service d'hygiène	1971	0,5 ha	Pierre	Bon	Quartier Est	
4	Dépôt répartiteur de cercle	-	0,5 ha	Ciment	Bon	Quartier Est	Pharmacie
5	Dépôt vente	-	0,5 ha	Ciment	Bon	Quartier Est	Tiécoro sangaré
6	Cabinet Danaya	-	700m ²	Ciment	Bon	Quartier Est	Chez lui même
7	Cabinet Keneyaton	-	700m ²	Dur	Bon	Quartier Est	Location
8	CSCOM	-	non clôturé	Dur		Village de Ouakoro	Location Non délimité

8.4. Equipements commerciaux

Les structures commerciales qui existent sont:

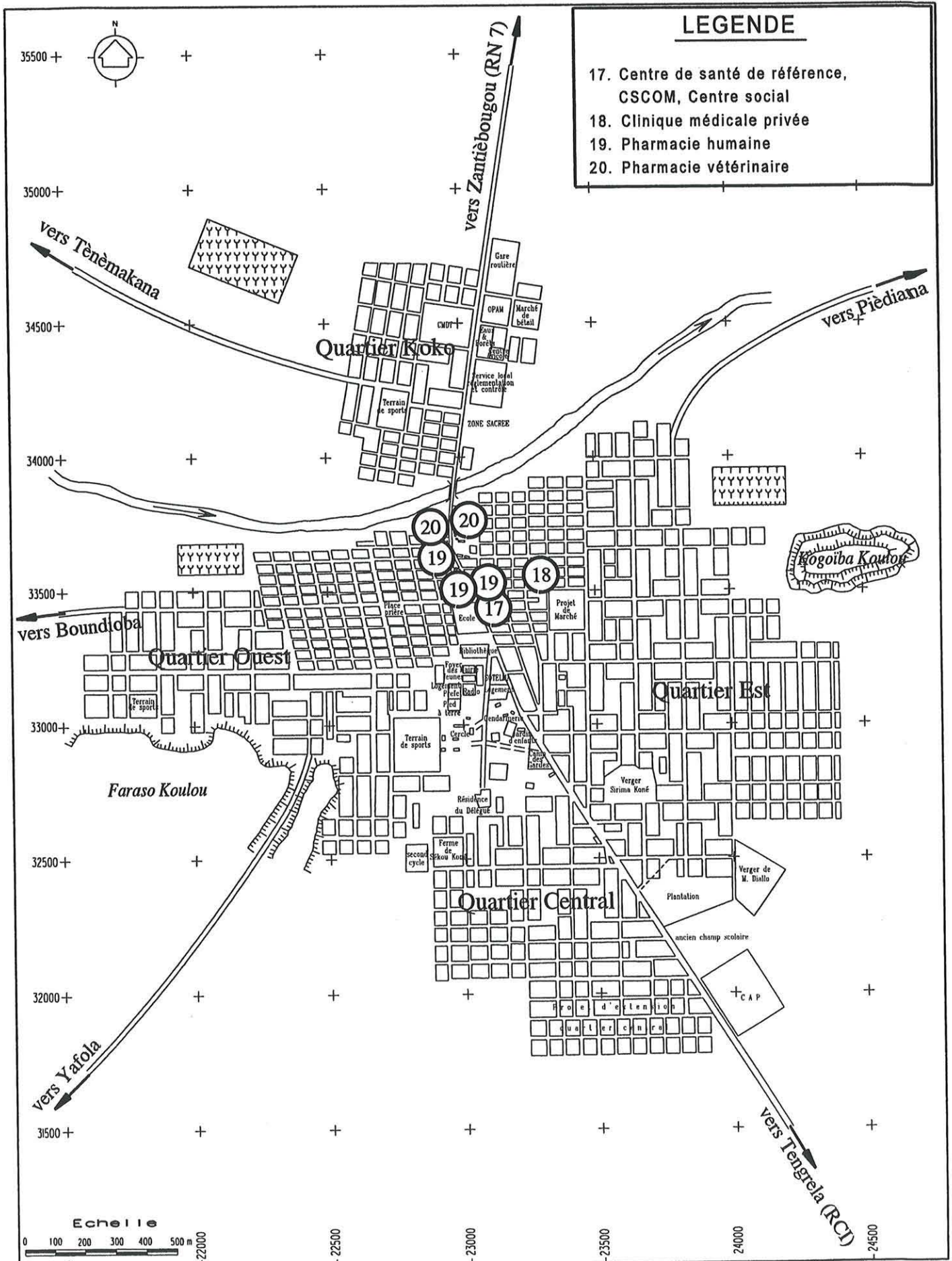
- le centre commercial;
- la gare routière;
- les dépôts de carburant et stations services;
- les équipements divers.

8.4.1. Centre commercial

La ville de Kolondièba abrite un centre commercial, situé au quartier central et un marché créé en 1992 au quartier Est, à l'état embryonnaire.

La création du centre commercial date de l'époque de l'Almamy Samory TOURE

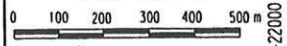
EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES



LEGENDE

- 17. Centre de santé de référence, CSCOM, Centre social
- 18. Clinique médicale privée
- 19. Pharmacie humaine
- 20. Pharmacie vétérinaire

Echelle



22000

22500

23000

23500

24000

24500

vers Tengrela (RC1)

vers Yafola

vers Boundioba

vers Piédiana

vers Zantiébougou (RN 7)

35500 +

35000 +

34500 +

34000 +

33500 +

33000 +

32500 +

32000 +

31500 +

Quartier Ouest

Quartier Koko

Quartier Est

Quartier Central

Faraso Koulou

Kogoiba Koutou

Verger de W. Diallo

Verger Sirima Koné

Plantation

ancien champ scolaire

CAP

Résidence du Délégué

Ferme de Sikou Kou

secondaire

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

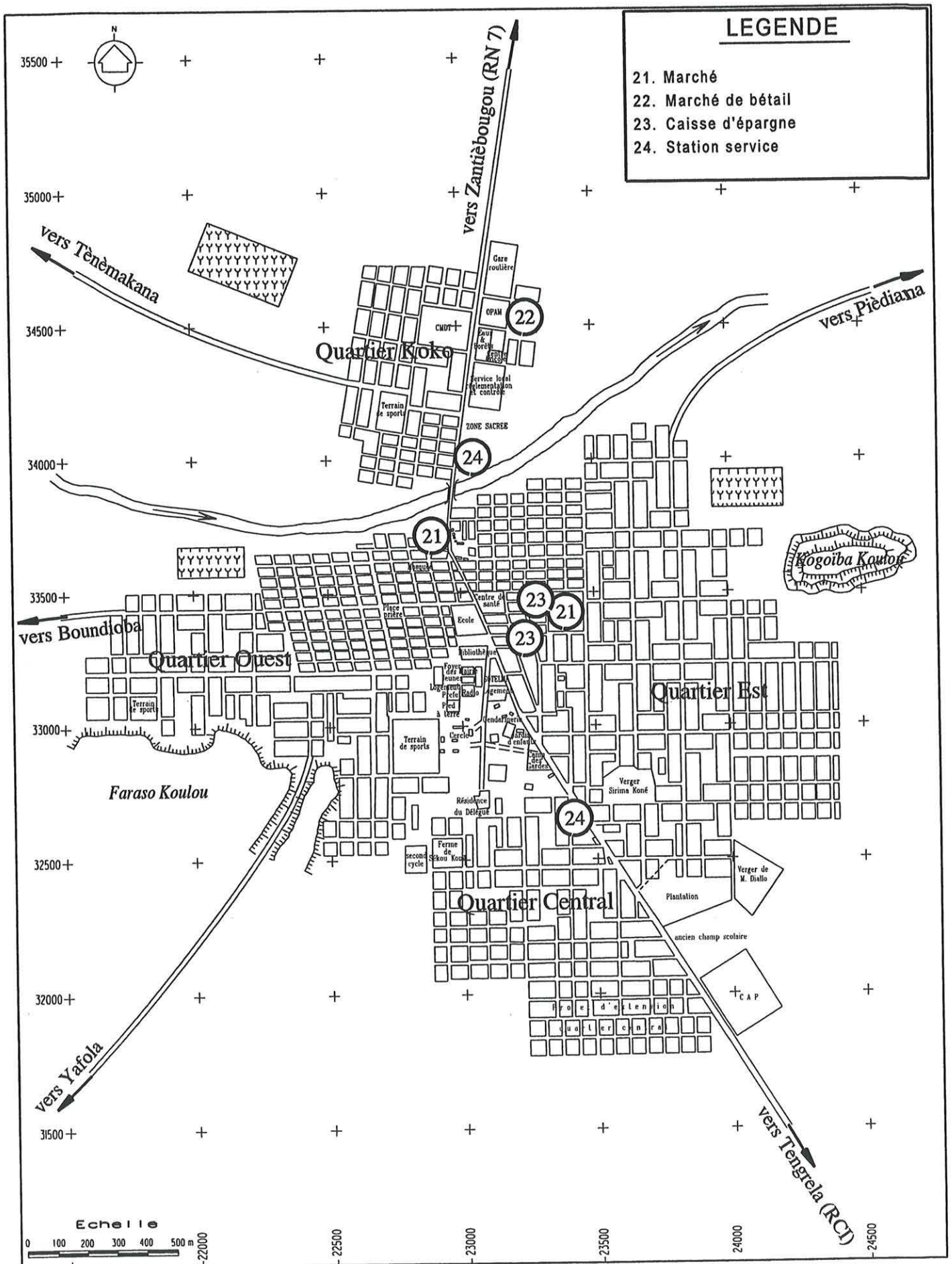
terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

terrain de sports

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX



EQUIPEMENTS



Centre Commercial



Auto - gare au centre commercial



Abattoir

8.4.2. Gare routière

Il n'existe pas de gare routière appropriée. Un petit espace situé dans le centre commercial le long de la RR21 sert de parking pour les véhicules.

8.4.3. Dépôt de carburant et station service

Deux stations services approvisionnent la ville. Ce sont la station située au quartier central et la station située à Kôkô qui sert actuellement de dépôt.

8.4.4. Equipements divers

Ils se résument en:

- un marché à bétail situé à Kôkô, occupant une superficie d'un ha et délimité par un enclos en bois;
- une aire d'abattage située dans l'enceinte du service de la réglementation et du contrôle (SRC);
- un parc de vaccination en dur , situé à kôkô dans le domaine du service de la réglementation et du contrôle.

D'autres équipements tels que "Faso jigi", "Soroyiriwaso" et "Kafo Jiginew" assurent le rôle de micro-finances.

Tableau n° 21: Equipements de commerce

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériaux construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Faso jigi	1998	250m ²	En dur	Bon	Quartier Est	En location
2	Soro yiriwaso	2001	300m ²	En dur	Bon	Quartier Est	
3	Kafo jiginew	1998		En dur	Bon	Quartier Est	
4	Marché (nouveau)	-	4,384ha	En dur	Bon	Quartier Est	Non construit Non délimité Logé dans le SRC Logé dans le SRC
5	Station d'essence	-	1,98 ha	En dur	Bon	Quartier central	
6	Gare routière	-	1ha	En dur	Bon	Centre commercial	
7	Marché à bétail	2003	-	En bois	Passable	Quartier kôkô	
8	Parc de vaccination		1 ha	En dur	Bon	Quartier kôkô	
9	Aire d'abattage	-	-	En dur	Bon	Quartier kôkô	

8.5. Equipements sportifs et culturels

Ils se composent:

- d'un stade;
- d'aires de jeux;
- d'espaces culturels.

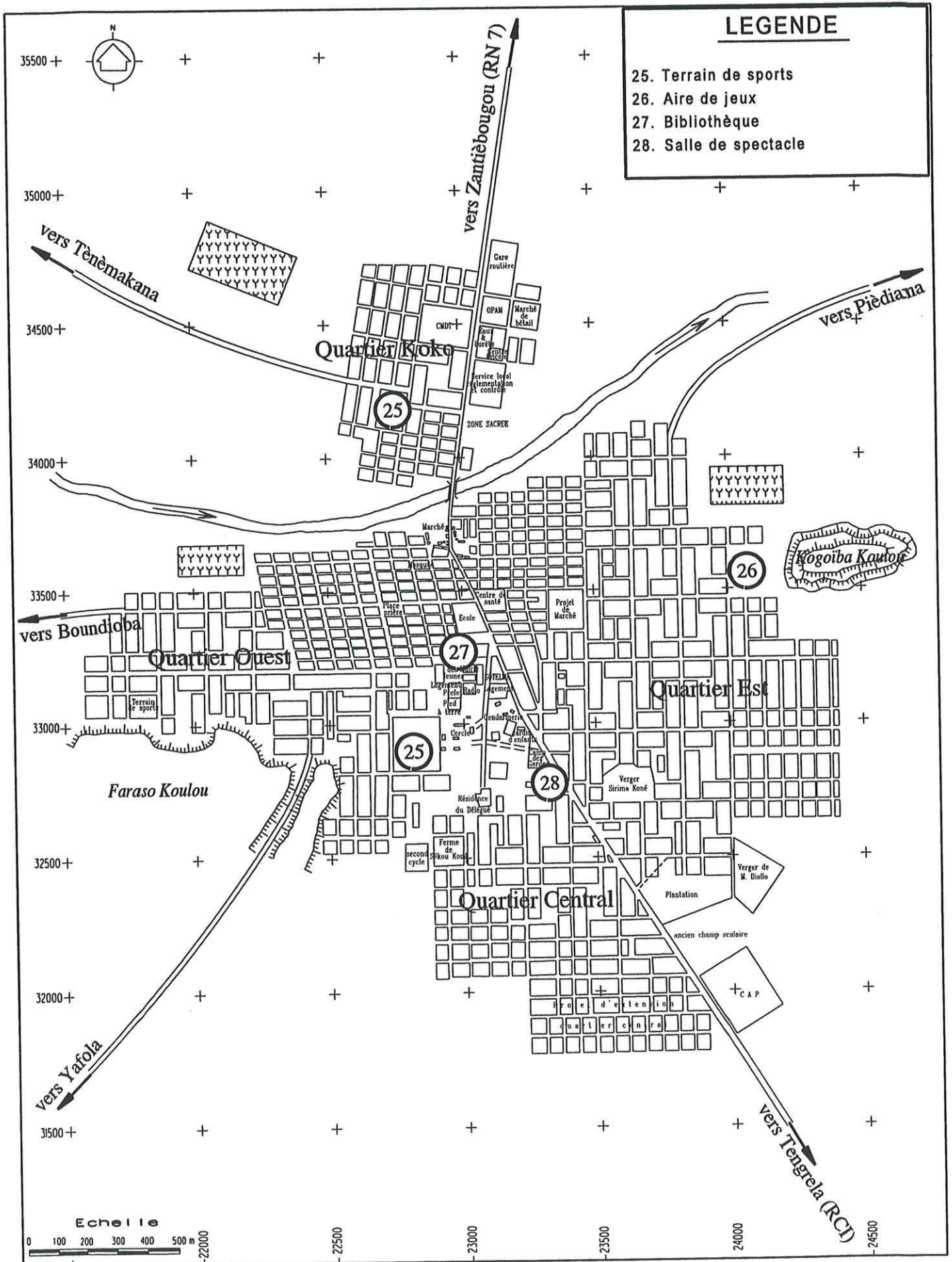
8.5.1. Stade

Il existe un stade non clôturé au quartier central. On y pratique du football , du volley et du basket-ball. Il est en mauvais état.

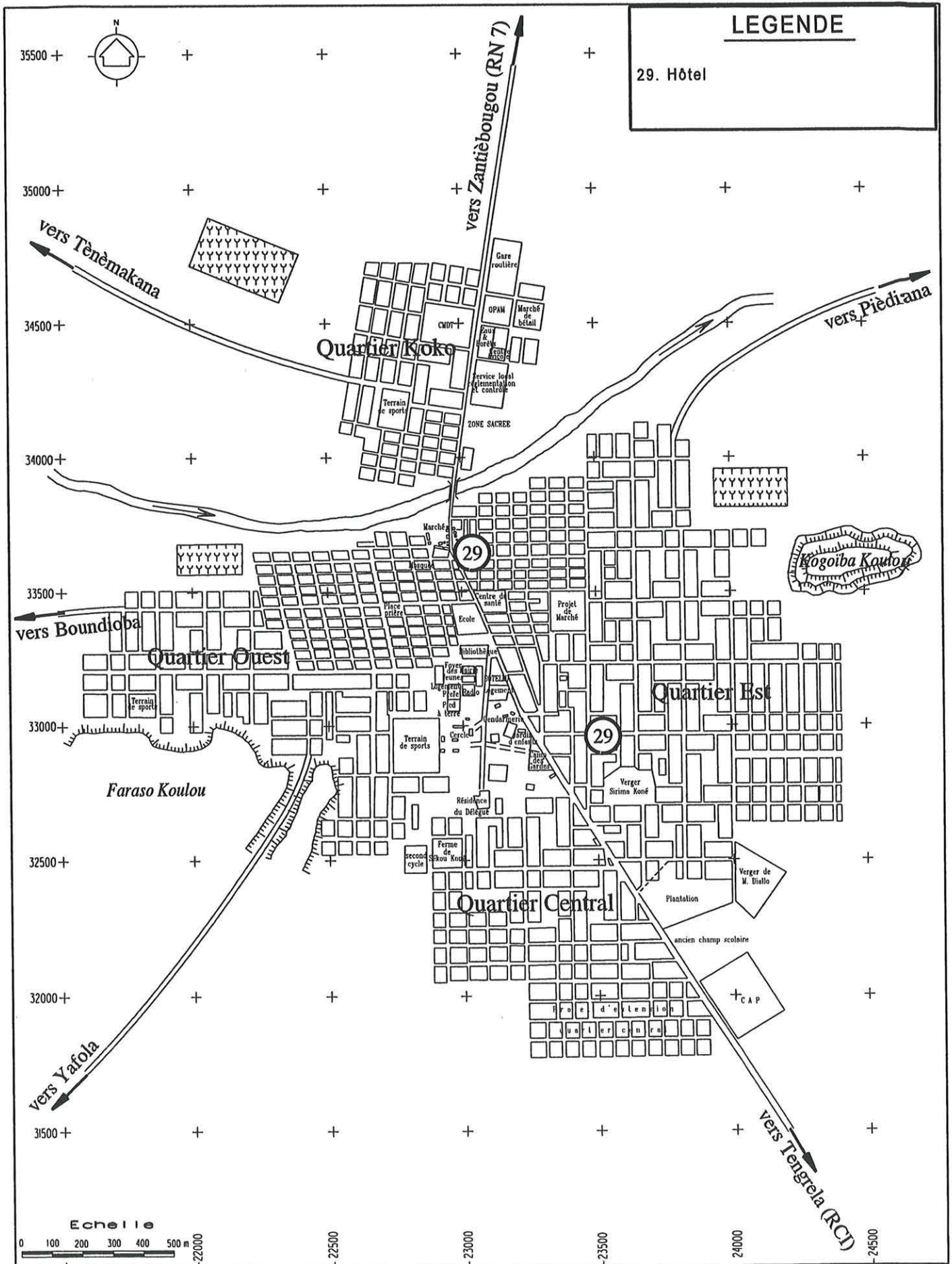
8.5.2. Aires de jeux

La ville est parsemée d'espaces vides servant le rôle d'aires de jeux. Il s'agit pour la plupart des places publiques.

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS



EQUIPEMENTS DE LOISIRS



8.5.3. Espaces culturels

Une bibliothèque de lecture publique et la salle multifonctionnelle " le festaco " situées au quartier central servent d'espace culturel. La salle multi fonctionnelle sert de salle de cinéma et de spectacles.

Tableau n° 22: Equipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation
1	Stade Badian Koné	1971		En dur	Dégradé	Quartier central
2	Stade de kôkô	-	4 ha	En dur	En chantier	Quartier kôkô
3	Bibliothèque	-	-	En dur	Bon	Quartier central

8.6. Equipements touristiques et de loisirs

8.6.1. Site touristique

Il n'existe pas de site touristique dans la commune.

8.6.2. Hôtel

Il n'existe pas d'hôtel dans la commune. Cependant quelques lieux de loisirs jouent ce rôle. Il s'agit de l'hôtel Dakan, le Motel Tiendougou , la case de passage de Save the Children .

8.7. Equipements culturels

8.7.1. Mosquées.

La ville compte 9 mosquées dont une grande mosquée de vendredi qui sont relativement bien réparties.

La mosquée de vendredi est exiguë et ne peuvent plus contenir les fidèles. On note également l'existence de 2 places de prière.

8.7.2. Eglise

Il existe dans le quartier Est de Kolondièba une église dont les travaux de construction sont en cours.

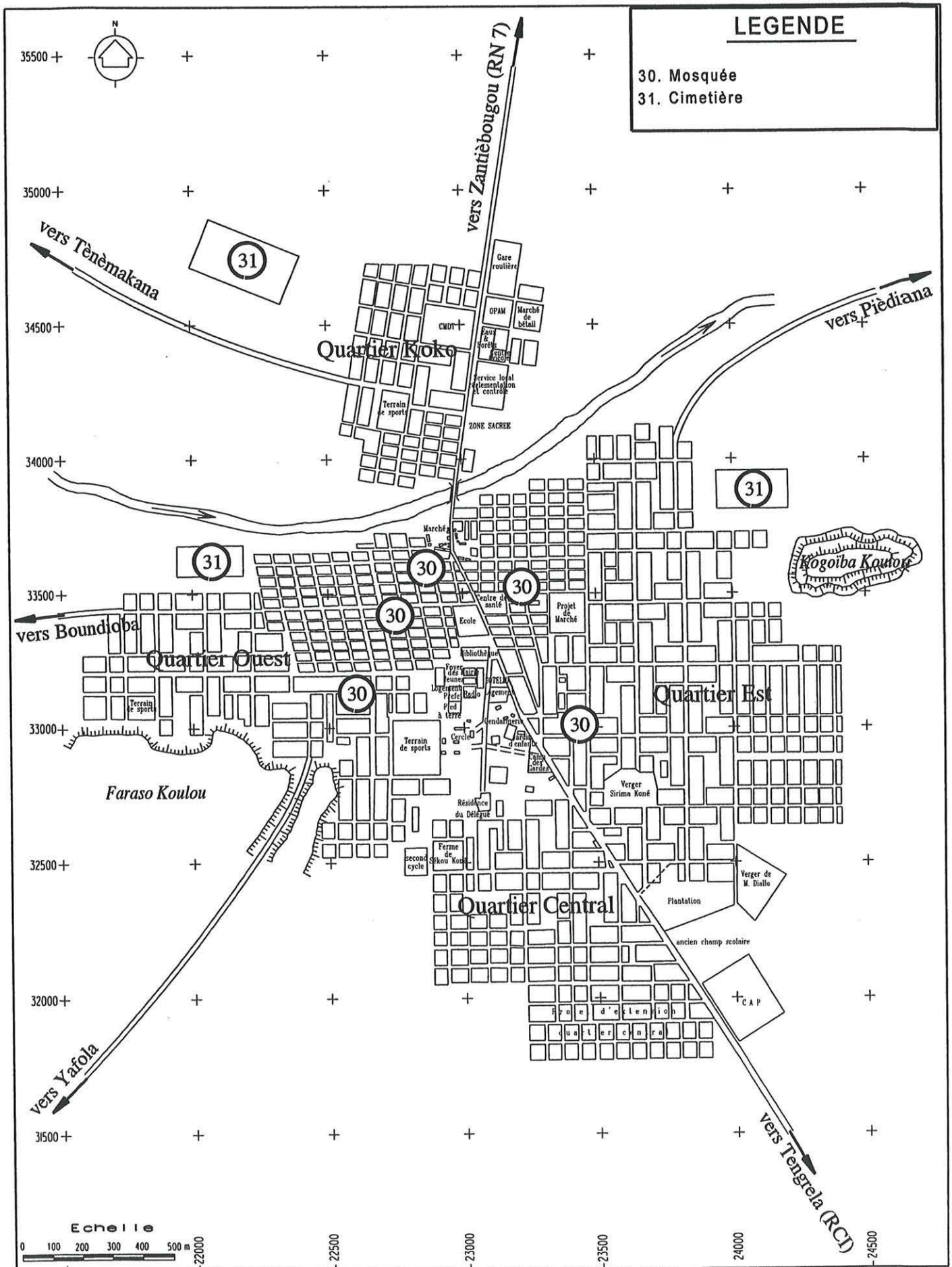
8.7.3. Cimetières

La ville de Kolondièba compte 3 cimetières situés dans le quartier kôkô, le quartier Ouest et le quartier Est.

8.7.4. Autres équipement culturels

La ville de Kolondièba compte 4 lieux de cultes animistes qui sont: le "Siritou", le "Faraso", le "Kontonron" et le "Kongoiba-coulou" .

EQUIPEMENTS CULTUELS



8.8. Equipements de sécurité

Il existe trois corps de sécurité à Kolondièba.

8.8.1. Gendarmerie

Elle est en place depuis 1991 et est localisée au quartier central le long de la RR23.

8.8.2. Garde Nationale

Opérationnelle depuis 1967, elle est localisée dans la cité administrative, au quartier central.

8.8.3. Prison

Créée depuis 1957, elle est logée dans le domaine de la garde nationale. Son emplacement actuelle pose problème. Il est prévu de le délocaliser

Ils existe également le corps du service des surveillants de prison , qui date de 1996.

Conclusion

De façon générale les équipements sont concentrés au quartier central, à l'Est. Ils sont peu nombreux..

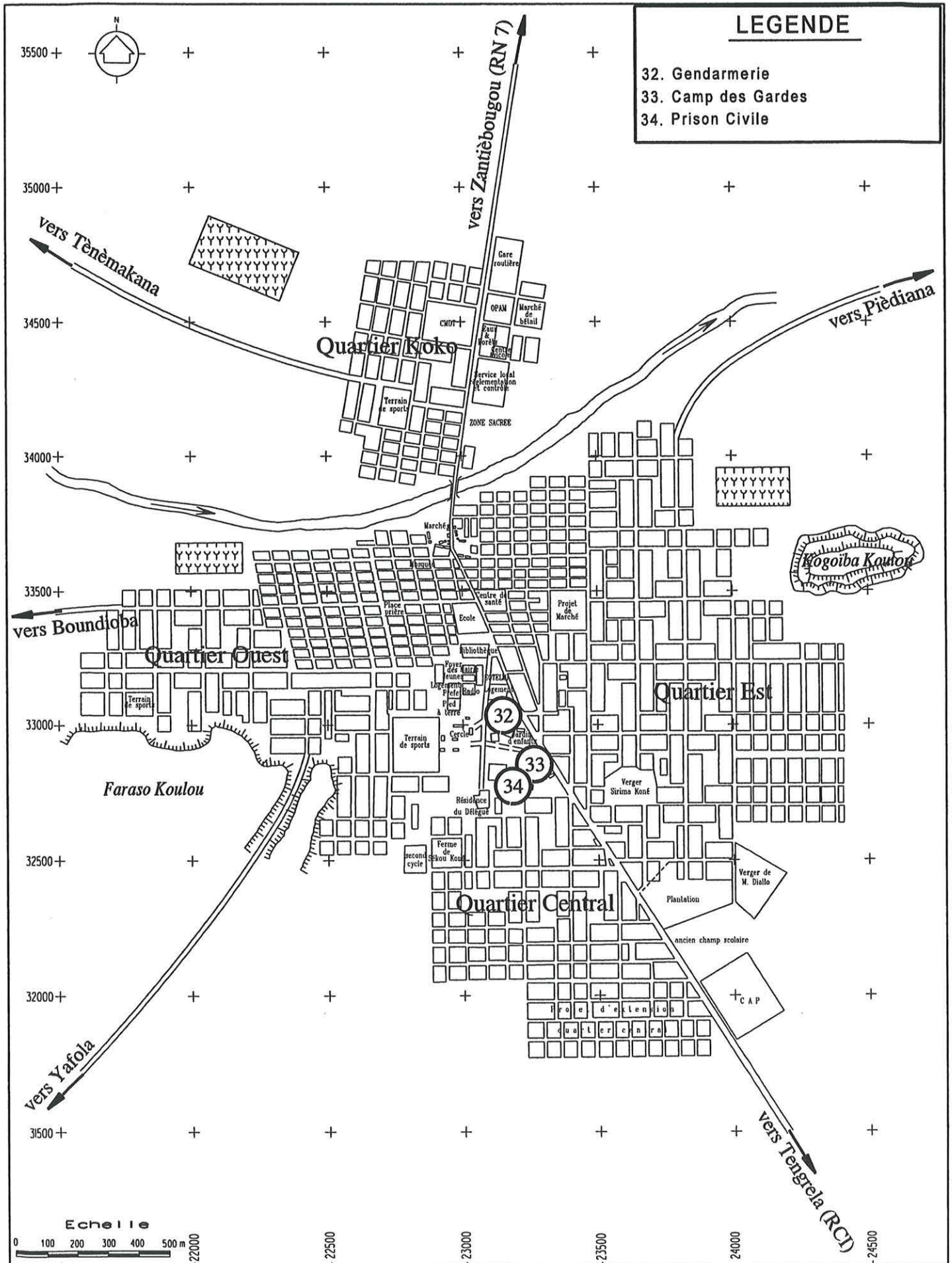
Tableau n° 23: Equipements cultuels

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériaux construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Grande mosquée	1978	9.00m ²	En dur	Bon	Quartier Central	Espace restreint
2	2ème mosquée	-	700m ²	En dur	Bon	Quartier Central	Non clôturé
3	3ème mosquée	-	300m ²	En banco	Mauvais	Quartier Ouest	A construire
4	4 ème mosquée	-	500m ²	En dur	Bon	Quartier Est	A achever
5	5 ème mosquée	-	-		Mauvais	Quartier Est	A construire
6	6 ème mosquée	-	500m ²	En banco	-	Quartier Est	A construire
7	7 ème mosquée	-	150m ²	En banco	Mauvais	Quartier Est	En chantier
8	8 ème mosquée	-	3.000m ²	En dur	Passable	Quartier kôkô	A construire
9	9ème mosquée	-	750m ²	En banco	Bon	toumanibougou	Espace vide
10	cimetière 1	-	750m ²	-	Bon	Quartier Est	Non délimité
11	cimetière 2	-	4 ha	-		Quartier Ouest	Non délimité
12	cimetière 3	-	3 ha	-		Quartier kôkô	Non délimité
13	Eglise	-	3 ha	-		Quartier Est	Inachevé
14	culte siritou	-	-	-		Quartier Est	Culte animiste
15	Faraso-coulou	-	5 ha	-		Quartier Ouest	Culte animiste
16	kontoron		2.500m ²	-		Contigu à faraso	Culte animiste
17	Kongoïba-Coulou	-	-	-	-	Quartier Est	Non délimité

Tableau n° 24: Equipements de sécurité

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Gendarmerie	1971	0,50 ha	Banco	Mauvais	Cité Administrative	Espace suffisant
2	Garde Nationale	-	Non délimité	Dur	Passable	Cité Administrative	Espace suffisant

EQUIPEMENTS DE SECURITE



DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME

INTRODUCTION

Du constat de la commune de Kolondièba, il ressort que:

- la commune souffre beaucoup de son enclavement, car la seule route d'accès qui est la RR21, se trouve en très mauvais état;
- les distributions de parcelles récentes et non mises en valeur, posent des problèmes d'extension incontrôlée;
- l'économie reste dominée par le secteur primaire;
- le manque d'électricité constitue un handicap majeur pour les investissements.

Ce constat amer pourra être corrigé, à l'avenir avec les réalisations suivantes prévues:

- le bitumage de la RR21 jusqu'à la frontière ivoirienne, d'ici 2010;
- l'électrification de la ville au plus tard en 2009;
- la construction prochaine d'un lycée;
- la mise en service prochaine du réseau d'adduction d'eau réceptionné en septembre 2003.

Afin de maîtriser cette croissance, il est important de:

- figer "l'espace et la terre" selon une règle qui implique un contrôle total des autorités locales sur le sol;
- définir et programmer les équipements publics et les infrastructures en se basant sur une évolution objective des besoins.

I. ZONAGE

Il a pour objet d'organiser l'espace urbain de façon harmonieuse en tenant compte de l'ensemble des activités, sur une vingtaine d'années, soit à l'horizon 2023.

1.1. Perspectives de développement de la ville

Le taux de croissance démographique observé en 1998 était de **3%**. En tenant compte des éléments favorables à une croissance urbaine comme citée en introduction, le taux de croissance moyen, pendant les vingt prochaines années, a été estimé à **3,5 %**.

La population en **2023** sera de l'ordre **18.256** personnes. Elle aura presque doublé.

La population supplémentaire en **2023** sera alors, **18.256-9.175= 9081 arrondi à 9.100 personnes**.

Cette population supplémentaire contribuera, d'une part à densifier les zones d'habitation existantes, notamment les tissus en formation et d'autre part à occuper peu à peu de nouveaux terrains.

Les parcelles des tissus en formation au nombre d'environ **1.100**, pourront être densifiés et atteindre le chiffre de **5 personnes/concession d'ici 20 ans**. Elles absorberont, en ce moment, près de: **1.100x5 = 5.500 personnes**.

La population restant à loger serait alors de **9.100-5.500 =3.600 personnes**.

En considérant un chiffre moyen d'occupation de l'ordre de **5 personnes** au bout de **20 ans**, le besoin en parcelle d'habitation serait de : **3.600/5 = 720 parcelles**

La taille actuelle des parcelles qui est de l'ordre **700m²** doit être ramenée à **400m²**. Ainsi le besoin en espace pour l'habitation est de: **720 parcelles x400m²/parcelle = 288.000m² soit 28,8 ha**.

Compte tenu du caractère agropastoral de la ville, il est retenu une balance du territoire qui est de **60%** pour les parcelles d'habitation et **40%** pour la voirie, les réseaux divers et les équipements. Ainsi que le besoin total en surface serait de:

28,8 ha 60%
x ha100%
soit x =28,8x100/60 = 48 ha arrondi à 50 ha

1.2. Description du zonage

Les hypothèses d'accroissement ont permis de dégager un besoin en surface d'habitation de l'ordre de **50 ha** pour les vingt années à venir soit près de **2,5 ha** par an.

La structure proposée pour le zonage a une forme presque ovale et tient compte de la situation actuelle et des zones propices à l'extension.

1.2.1. Zone d'habitat

Les zones d'habitat ont été choisies en tenant compte de la nature du terrain, de leur accessibilité, des possibilités de raccordement aux réseaux d'eau et de téléphone ainsi que la localisation des pôles d'attraction.

La surface dégagée pour l'habitat entre 2004 et 2023 est estimée à **50ha** à aménager pour l'auto construction. Le niveau minimum d'aménagement requis est la réalisation de voies principales y compris le réseau de drainage des eaux pluviales.

Les terrains destinés à l'habitat sont localisés comme suit:

- 15 ha au Nord de la ville, à gauche de la route de Zantiébougou;
- 30 ha au Nord de la ville, à droite de la route de Zantiébougou;
- 5 ha au Sud-Est de la ville, derrière le verger de Monsieur Ballo.

1.2.2.Zones d'activités

a) Zone de bureaux: L'actuelle cité administrative, située au quartier central offre peu de possibilité d'extension. Une nouvelle zone a été créée il y a quelques années, à l'entrée Nord de la ville, le long de la RR21. La présente étude prévoit l'extension de cette nouvelle zone sur une superficie de 17 ha.

b) Centre commercial: Il a été prévu la réalisation d'un centre commercial au Nord de la ville, dans un souci d'équilibre entre les parties Nord et Sud de la ville. Il occupe une superficie de 10,25 ha.

c) Domaine scolaire: Il a été retenu un domaine de 24 ha, autour du site actuel du CAP, au Sud de la ville. Le site pourra accueillir les structures de formation professionnelle.

d) Gare routière: Une gare routière de 1 ha était déjà prévue au Nord de la ville. Sa surface a été augmentée à 2 ha. L'aménagement de cette gare, à proximité du nouveau centre commercial formera avec ce dernier un complexe commercial.

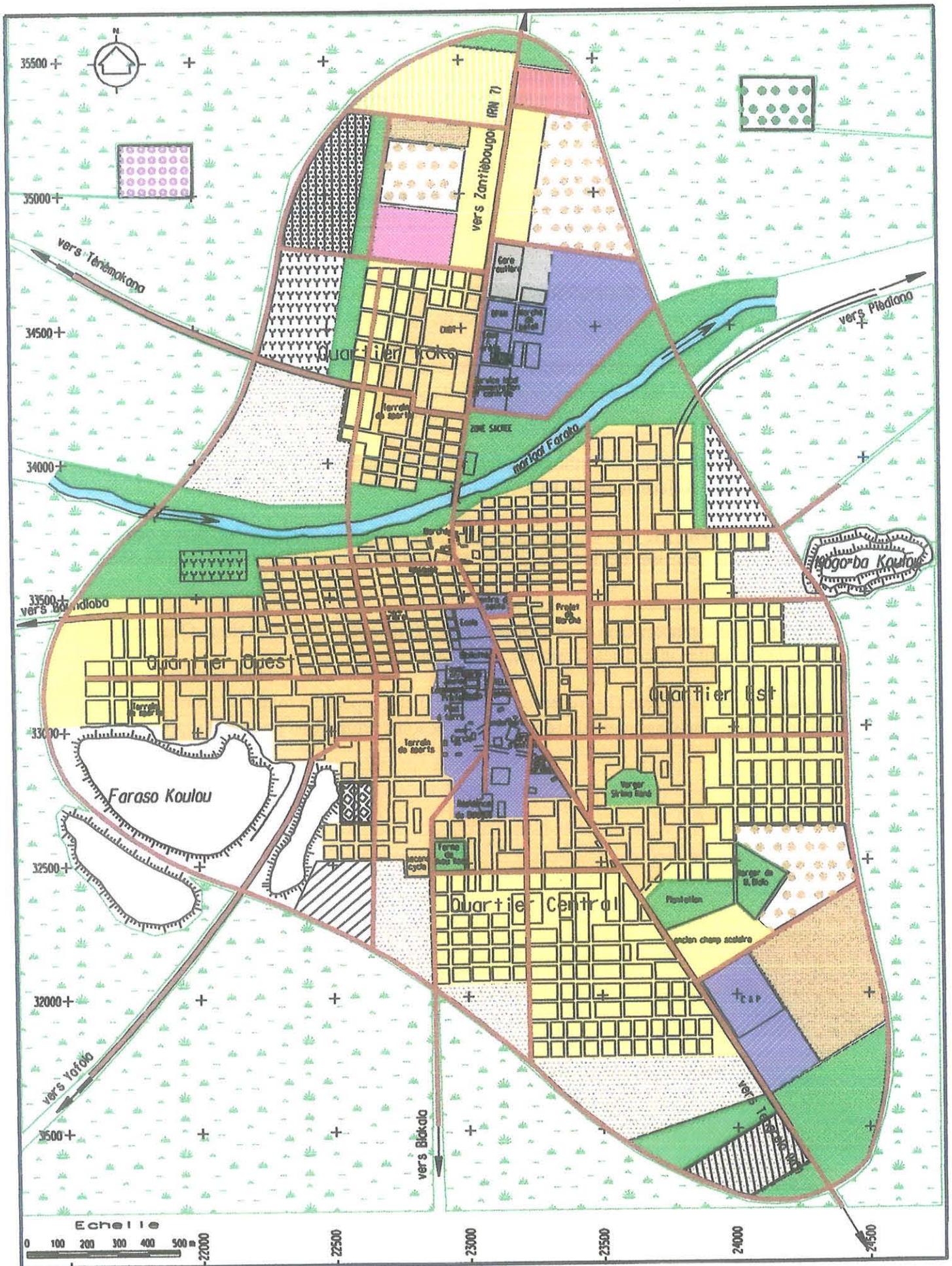
e) Zone militaire: La zone militaire a été prévue au Sud de la ville, près du village de Tiendaga. Elle aura une superficie de 30 ha.

f) Domaine ORTM: Une clôture est prévue autour de l'antenne ORTM, située dans le quartier Ouest, afin de sécuriser cet investissement et préserver l'espace d'une superficie de 5ha pour des réalisations futures.

g) Zone Industrielle: Une réserve foncière de 20 ha a été prévue au Nord-Ouest de la ville pour les besoins de petites industries fabriques, au cas elle devront voir le jour.

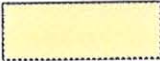















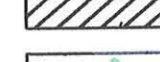




h) Réserves foncières: Des réserves foncières d'une superficie totale de 20 ha ont été prévues à l'intérieur du maillage, afin de répondre aux besoins futurs, non pris en compte par la présente étude.

ZONAGE



ZONAGE

LEGENDE

	Zone urbanisée
	Tissu d'habitat en formation
	Future zone d'habitat
	Réserve foncière
	Zone de bureaux
	Domaine scolaire
	Zone hospitalière
	Centre commercial
	Centre artisanal
	Gare routière
	Domaine sportif
	Réserve pour zone industrielle
	Marché et parc à bétail
	Abattoir
	Domaine ORTM
	Zone à boiser
	Place de la prière
	Zone de culture
	Marigot intermittent
	Cimetière
	Colline

II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

2.1 Voirie

2.1.1. Maillage

Comme il ressort du constat, la RR21 constitue la principale voie d'accès de Kolondièba et l'unique voie principale de la ville. Le maillage retenu est composé de la RR21 comme colonne dorsale et de deux voies de ceinture à l'Est et à l'Ouest de la ville. Les deux voies de ceinture permettent la déviation du trafic venant du Nord (Zantiébougou) et du Sud (Kadiana) à l'Est ou à l'Ouest de la ville. Ce réseau est soutenu à l'intérieur par des voies transversales Est-Ouest et longitudinales Nord-Sud.

Les voies transversales permettent la liaison entre les deux voies de ceinture et facilitent la communication entre les quartiers.

Les longitudinales permettent la communication Nord-Sud et une plus grande fluidité entre le Nord et le Sud de la ville, séparés par le marigot.

Le bitumage prochain de la RR21 jusqu'à la frontière est prévu dans le programme de la Direction Nationale des Routes.

2.1.2. Voies à créer

Les voies à créer sont les suivantes:

- les deux voies de ceinture d'une emprise de 30m et d'une longueur totale de 12km;
- la voie de 20m d'emprise qui relie la RR21 à la ceinture Est en passant entre le centre artisanal et la zone d'habitat. Elle a une longueur totale de 0,5km;
- la voie de 20 m d'emprise au Sud du stade, qui relie la RR21 à la ceinture Ouest. Elle a une longueur de 0,7km;
- la voie de 20 m d'emprise au Nord de la zone de bureaux, qui relie la RR21 à la ceinture Est. Elle a une longueur de 0,8km;
- la voie de 20 m d'emprise au Sud du centre commercial, qui relie la RR21 à la ceinture Ouest Elle a une longueur de 0,9km;
- la voie de 20 m d'emprise au Sud de la zone de bureaux, qui relie la RR21 à la ceinture Est en longeant le marigot. Elle a une longueur de 1km;
- la voie de 20 m d'emprise au Nord du domaine scolaire, qui relie la RR21 à la ceinture Est. Elle a une longueur de 0,5 km;
- la voie de 20 m d'emprise, qui sépare la réserve de la zone industrielle du centre commercial. Elle a une longueur de 0,6km.

2.1.3. Voies à aménager

Trois types de voies sont concernés par l'aménagement.

a) En bitume:

- le tronçon urbain de la RR21 d'une emprise de 40m et du longueur de 5,2km;
- la voie de 12 m d'emprise qui relie la RR21 à la ceinture Ouest en passant au Nord de l'école de la place de prière. Elle a une longueur de 1,7km;
- la voie de 15 m d'emprise qui relie la RR21 à la résidence du préfet. Elle a une longueur de 1km;
- la voie de 15 m d'emprise qui relie la RR21 au niveau du camp des gardes à la ceinture Est. Elle a une longueur de 1,5km.

b) En latérite:

- le tronçon urbain de la route de Tènèmakana d'une emprise de 15m et d'une longueur de 1km;
- le tronçon urbain de la route de Pièdiana d'une emprise de 15m et d'une longueur de 1km;
- le tronçon urbain de la route de Boundioba d'une emprise de 15m et d'une longueur de 1,5km;
- le tronçon urbain de la route de Yafola d'une emprise de 15m et d'une longueur de 1,1km;
- le tronçon urbain de la route de Blakala d'une emprise de 15m et d'une longueur de 1,3km;
- la route qui va de la RR21 au cimetière en passant à l'Est de la mosquée d'une emprise de 15m et d'une longueur de 1,6km;
- la route se trouvant au Sud du centre de santé de référence et qui relie la RR21 à la ceinture Est en passant par le marché d'une emprise de 15m et d'une longueur de 1km;
- la route qui relie la RR21 à la route de Blakala en passant au Sud de la ferme de Sékou Koné. Elle a une emprise de 12m et d'une longueur de 0,8km;
- la route qui va de la RR21 à la ceinture Ouest et se trouvant à l'Ouest du camp des gardes et de la prison Elle a une emprise de 15m et d'une longueur de 0,9km;
- la route qui va de la zone de bureaux (kôkô) à la RR21 en passant par le marigot et à l'Est du marché. Elle a une emprise de 12m et d'une longueur de 2 km.

c) Pistes rurales: Il est prévu l'aménagement de certaines pistes importantes pour faciliter les échanges entre la ville et les villages de la commune. Les pistes retenues sont celles qui relient la ville aux villages importants autour des quels gravite un certain nombre de villages.

Ces pistes seront en latérite et leur aménagement doit prendre en compte les ouvrages d'art nécessaires à leurs praticabilités en toute saison. Les pistes concernées sont:

- la piste de Kolondièba –Pièdiana – Kigna – Sirakoro en direction de la commune de Nièna sur une distance de 64 km;
- la piste de Kolondièba – Boundio en direction de la commune de N'golodiana sur une distance de 18 km;
- la piste de Kolondièba – Yafola- Famorila en direction de la commune de N'golodiana sur une distance de 14 km;
- la piste de Kolondièba – Tènèmakana - Massamakana en direction de la commune de Kébila sur une distance de 19 km;
- la piste de Kolondièba – Blakala- Tintrin en direction de la commune de Farako sur une distance de 35 km.

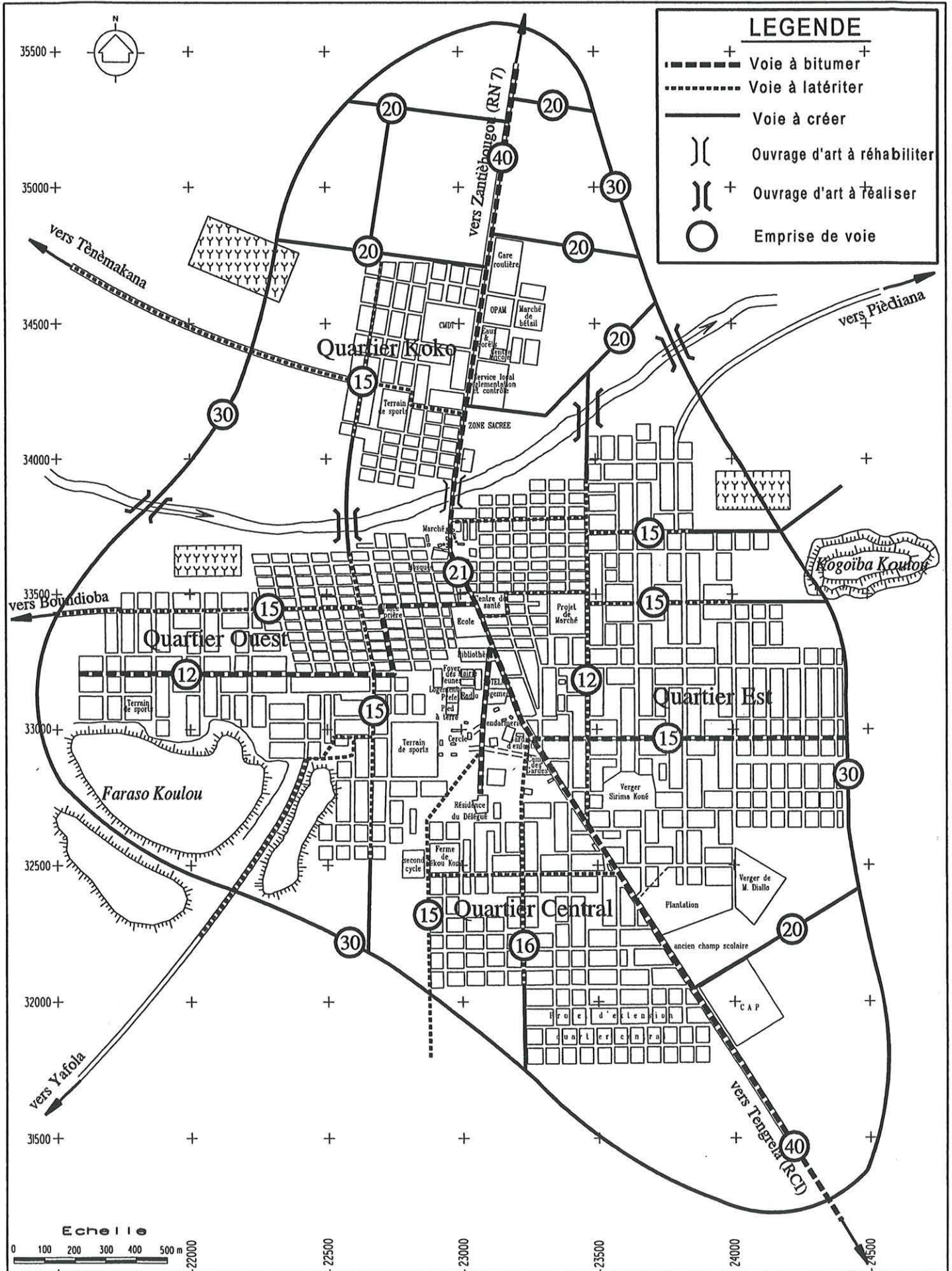
2.1.4. Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art concernés sont les plus urgents, au nombre de 5, tous situés sur le marigot Farako. Ce sont:

- l'ouvrage d'art situé sur la RR21;
- les deux ouvrages d'art permettant la liaison entre le Nord et le Sud de la ville;
- les deux derniers ouvrages situés sur les voies de ceinture;

Par ailleurs les études techniques des voies à aménager et à créer doivent tenir compte des ouvrages d'art indispensables à une bonne circulation.

RESEAU GENERAL DE VOIRIE



LEGENDE

- + Voie à bitumer +
- Voie à latériter
- Voie à créer
- || Ouvrage d'art à réhabiliter
- ||+ Ouvrage d'art à réaliser
- Emprise de voie

Echelle



2.2. Réseaux divers

2.2.1. Réseau d'alimentation en eau potable

La ville vient d'être dotée d'un réseau d'alimentation en eau potable qui a été réceptionné en septembre 2003. Ce réseau pendant la période d'essai de 1 an, n'alimentera que les bornes fontaines. A terme il doit permettre les branchements privés et s'étendre au fur et à mesure de l'évolution de la ville.

Cependant les mesures suivantes s'imposent eu égard aux besoins globaux et aux demandes individuelles:

- mettre en place la structure chargée de la gestion du réseau;
- prévoir l'augmentation de sa capacité;
- prévoir l'extension du réseau;
- procéder à la réalisation de poteaux d'incendie.

Par ailleurs les villages de Krosina et Kankela devront être dotés de forages à pompes manuelles.

2.2.2. Réseau d'électricité

La Société Energie du Mali (EDM) prévoit d'intervenir à Kolondièba en 2007 par la ligne haute tension Bougouni Kolondièba ou en 2009 par une centrale thermique isolée. Pour chacune des solutions adoptées la satisfaction des besoins en espace se fera dans la réserve pour zone industrielle dont l'emplacement a tenu compte de ce paramètre.

Mais d'ici cet horizon , il est important d'encourager les initiatives privées pouvant fournir l'électricité à la ville.

2.2.3. Réseau téléphonique

La Sotelma prévoit la construction d'un central numérique à Kolondièba en 2004. Ce central aura une capacité de 1.500 abonnés et sera relié par fibre optique à un relais à Zantiébougou.

Ce projet contribuera à l'amélioration de la couverture téléphonique.

2.2.4. Télévision – Radio

La couverture de la zone en télévision et radio est suffisante.

Le projet de la sotelma pourra contribuer à un meilleur épanouissement de ces deux secteurs.

2.3. Environnement

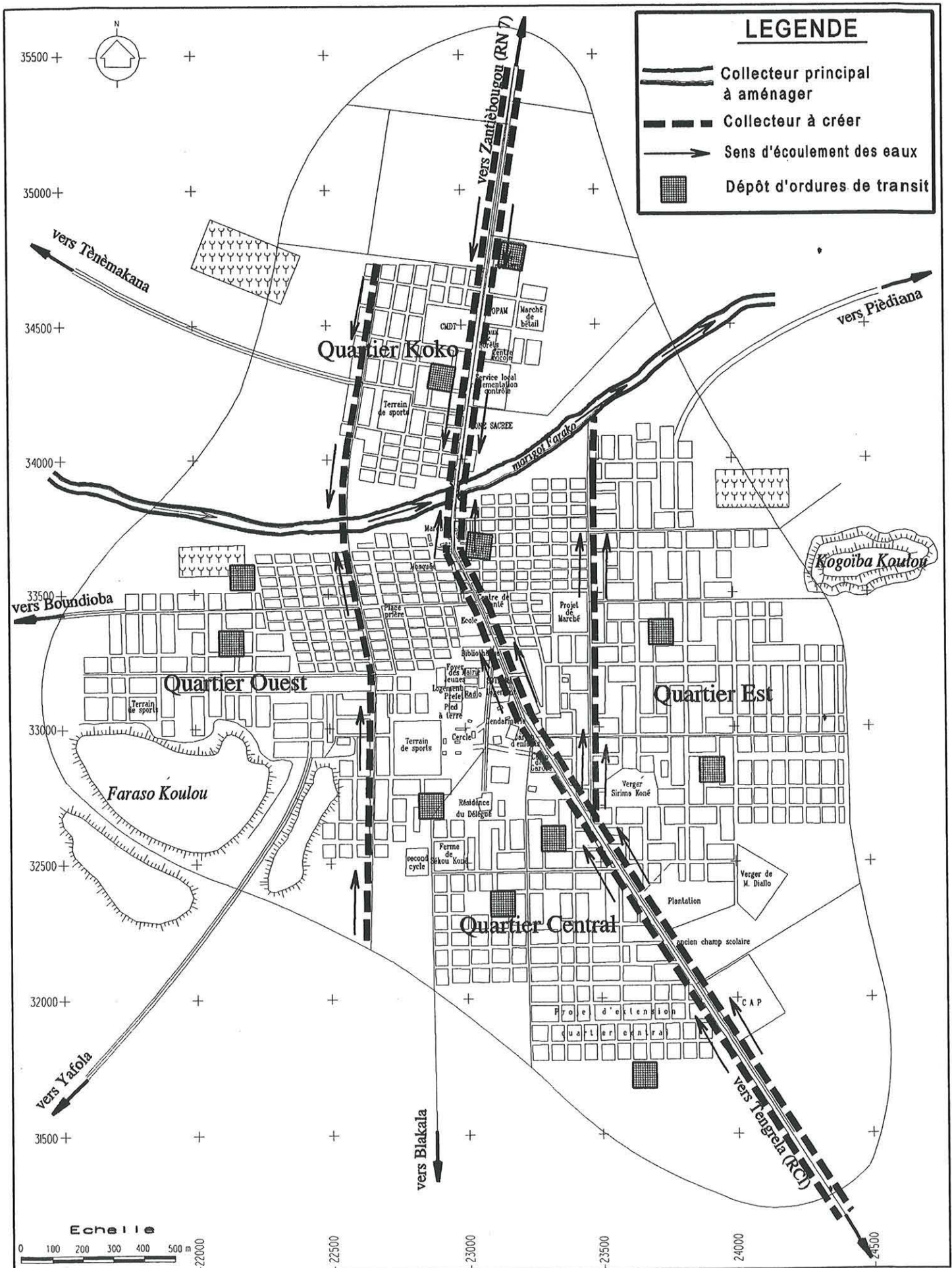
2.3.1. Assainissement

a) Drainage des eaux pluviales: Il est important de doter la ville d'un réseau de collecteur. A cet effet les actions suivantes sont envisagées:





- procéder au désensablement du marigot et augmenter ses dimensions afin de pouvoir jouer le rôle de collecteur principal. Ses berges devront être maçonnées sur tout son parcours dans la ville;
- réaliser quatre nouveaux collecteurs ,dont deux le long de la RR21 sur tout son parcours dans la ville, un du coté Ouest de la ville le long de la rue à aménager en latérite et débouchant à l'Ouest de l'ouvrage d'art sur le marigot et le dernier collecteur du coté Est de la ville, le long de la rue à aménager en latérite et débouchant à l'Est de l'ouvrage d'art sur le marigot.

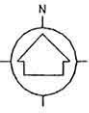
Ce réseau de collecteur divise la ville en sous-bassins versants drainés vers le marigot qui à son tour sera aménagé pour mieux jouer sa fonction de collecteur principal.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT



LEGENDE

-  Collecteur principal à aménager
-  Collecteur à créer
-  Sens d'écoulement des eaux
-  Dépôt d'ordures de transit



Echelle



b) Evacuation des déchets liquides: La construction des puisards conformément aux normes en vigueur devra être encouragée.

La construction des fosses fixes et d'autres systèmes améliorés pouvant être vidangés doivent être de rigueur.

Il est nécessaire que la ville se dote au moins d'un camion vidangeur eu égard à la densité croissante de la population et l'alimentation en eau par forages ou puits.

c) Evacuation des déchets solides: L'évacuation des ordures devra être assurée par les GIE dans des dépôts de transit d'où le transport peut être assuré dans un premier temps par la mairie dans les décharges finales.

A cet effet 13 dépôts de transit ont été prévus à l'intérieur de la ville.

Ces dépôts auront une dimension de 10mx10m.

La décharge finale sera faite dans deux dépôts situés à l'Ouest et à l'Est de la ville.

Chaque décharge aura une surface de 6 ha et le choix du site doit faire l'objet d'études.

La mairie devra encourager la création de G.I.E. et les assister.

2.3.2. Préservation du milieu naturel

La dégradation de l'environnement (végétation naturelle et artificielle) est surtout due à la pratique des défrichements incontrôlés, aux feux de brousse et à la coupe des espèces protégées présentant une valeur économique (karité). Il est donc nécessaire de sensibiliser la population pour préserver et améliorer son cadre de vie. Les services chargés du contrôle doivent être dotés de moyens indispensables à la bonne exécution de leurs missions.

III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

Le constat des équipements existants a permis de déceler un déficit en la matière. La création de nouveaux équipements s'avère donc indispensable. Pour ce faire, les espaces prévus pour les équipements dans les lotissements existants doivent être sauvegardés et les nouveaux lotissements doivent prévoir des équipements indispensables.

3.1. Equipements administratifs

Ce volet concerne les services existants et mal logés et les services futurs pour lesquels il est nécessaire de faire des prévisions.

3.1.1. Service Local d'Appui Conseil à l'Aménagement et à l'Equipement Rural

Il est prévu un espace de 0,25 ha dans la nouvelle zone de bureaux.

3.1.2. Service de la Statistique

Il est prévu une superficie de 0,25 ha dans la nouvelle zone de bureaux pour les besoins de ce service .

3.1.3. Service de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture

Il est prévu également un espace de 0,25 ha dans la nouvelle zone de bureaux.

3.1.4. Justice

Elle bénéficie déjà d'un espace de 2 ha au Sud – Est, contigu au CAP. Cet espace doit être préservé.

3.1.5. Prison civile

Le site a été déjà délimité sur une superficie de 2 ha, dans la même zone que la justice.

3.1.6. SOTELMA

Une parcelle de 7.225 m² déjà affectée à ce service doit être sauvegardée.

3.2. Equipements Socio-Sanitaires

3.2.1. Hôpital de District

Un espace d'une superficie de 5 ha, dans la zone d'extension Sud sur la route de Tiendaga à 350m du CAP sur le côté Sud de la route, a été prévu.

3.2.2. Service de Développement Social et de l'Economie Solidaire

Il a été prévu un espace de 0,25 ha dans la nouvelle zone de bureaux pour les besoins de ce service.

3.2.3. Médecine privée

Il est prévu un espace de 0,25 ha dans la nouvelle zone de bureaux pour les besoins de ce service.

3.3. Equipements scolaires

3.3.1. Enseignement fondamental et préscolaire

Des espaces doivent être affectés pour la construction de ces équipements dans tous les lotissements futurs. Les espaces déjà existants doivent être préservés.

3.3.2 Enseignement secondaire

Il est prévu la construction d'un lycée dans le quartier kôkô. Sa superficie est de 5 ha.

Le site pour l'enseignement technique et professionnel est programmé dans la zone dite "scolaire " contigu au CAP et du côté Ouest. Il pourra abriter les écoles de formation professionnelle.

3.4. Equipements commerciaux

3.4.1. Centre commercial

Il se situe dans le quartier kôkô entre la réserve pour la zone industrielle et le tissu en formation, le long de la route de Zantiébougou et couvre une superficie de 10,5 ha.

3.4.2. Marché à bétail

Il se situe au niveau du centre artisanal, sur une monticule à 300m, du côté Est de la route de Zantiébougou sur 5 ha.

3.4.3. Centre artisanal

Il occupe une superficie de 2 ha dans le quartier kôkô et à l'Est de la route de Zantiébougou, à la limite Nord du lotissement.

3.4.4. Abattoir

Il est prévu au Nord-Ouest de la ville, non loin de la réserve pour zone industrielle, sur une superficie de 1 ha.

3.5. Equipements Sportifs et Culturels

Un stade omnisports est programmé sur un espace de 14 ha, au quartier kôkô au bord de la route de Zantiébougou.

3.6. Equipements Culturels

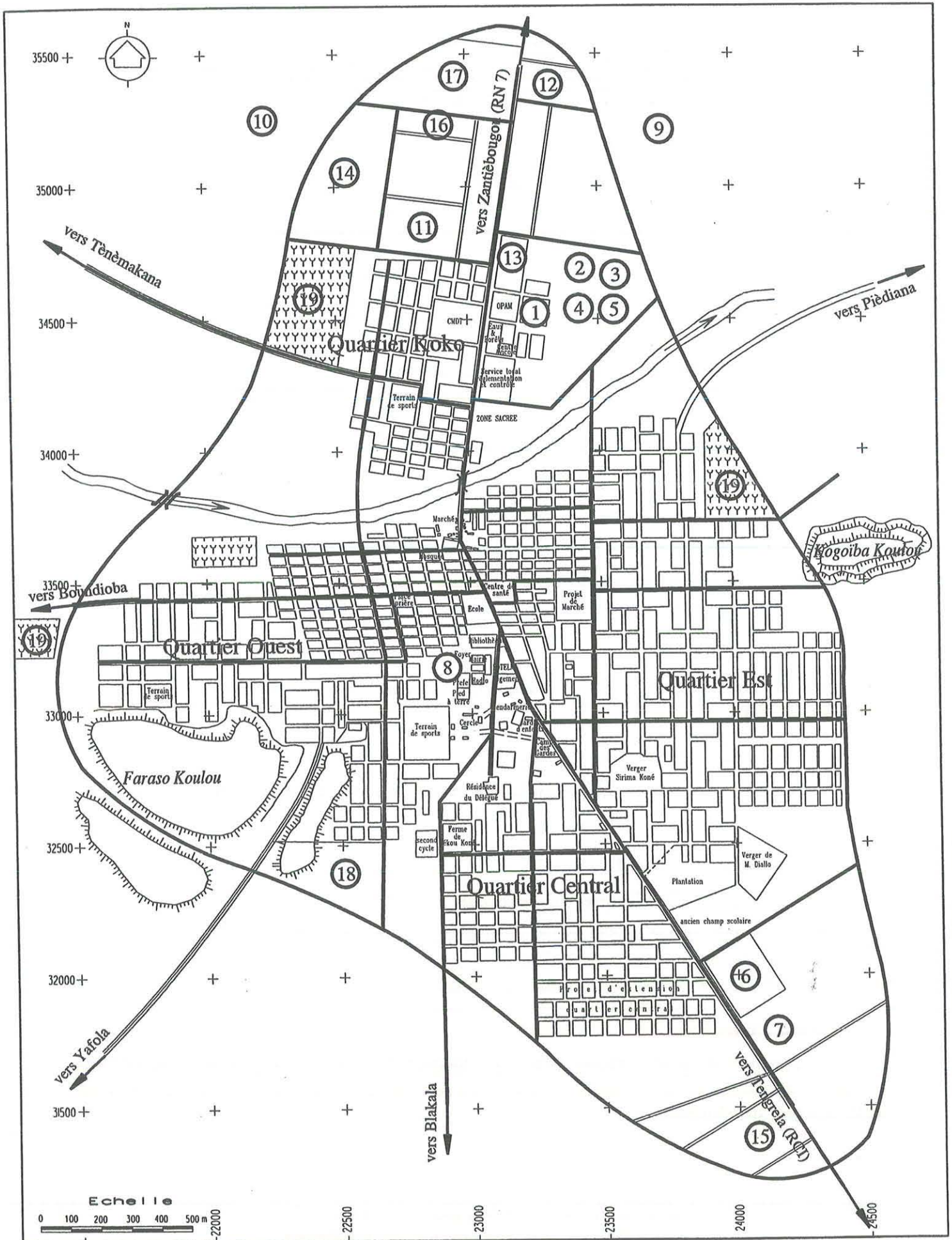
3.6.1. Grande Mosquée de Vendredi

Il est prévu un espace de 4ha, pour la construction d'une grande mosquée de vendredi. Cet espace est situé le long de la route de Yafola, dans le quartier Ouest, en face de la colline. Les lotissements futurs devront prévoir des espaces pour les équipements culturels.

3.6.2. Cimetière

Le cimetière du quartier Ouest est très proche des habitations et occupe une zone inondable. Il doit être désaffecté. Le nouveau site proposé pour servir de cimetière est situé le long de la route de Boundioba, du côté Sud.

EQUIPEMENTS



Echelle



EQUIPEMENTS

LEGENDE

ADMINISTRATION

1. SLACAER
2. Statistique
3. Service de la jeunesse
4. Chambre d'agriculture
5. Action sociale et économie solidaire
6. Justice
7. Prison civile
8. Sotelma

COMMERCE

9. Marché à bétail
10. Abattoir
11. Centre commercial
12. Centre artisanal
13. Gare routière
14. Energie du Mali

SANTE

15. Centre de santé de référence

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

16. Lycée

SPORT ET CULTURE

17. Stade omnisports

LIEU DE CULTE

18. Place de prière
19. Cimetière

IV. TRANSPORTS

4.1. Infrastructures

Les infrastructures de transport dans la commune de Kolondièba sont constituées par le réseau de voies et les pistes qui la parcourent. Le paragraphe réservé à la voirie traite ce chapitre en détail.

4.2. Equipements

Les équipements de transport se résument à l'aménagement d'une gare routière d'une superficie de 2 ha au Nord de la ville.

4.3. Organisation du transport

Le constat a montré que le transport urbain n'est pas organisé dans la ville de Kolondièba, malgré l'existence de deux (2) syndicats. Ceci se comprend compte tenu de la taille réduite de la ville. Cependant, avec la taille projetée, la nécessité d'organiser le transport urbain et interurbain s'impose à terme. Une étude poussée devra être menée pour connaître la rentabilité économique des parcours sur la base des flux entre les foyers générateurs et récepteurs de foule afin d'orienter le choix des transporteurs.

D'ores et déjà, il est nécessaire de doter la ville d'un moyen de transport pour relier les parties Nord et Sud de la ville.

4.4. Perspectives

L'essor de la commune de Kolondièba passe en partie par le développement des infrastructures et des équipements de transport interurbain et intercommunal. Tous les villages de la commune doivent pouvoir accéder facilement à Kolondièba par la route. L'aménagement des pistes rurales et la construction d'ouvrages d'art s'imposent.

V. EVALUATION DU SCHEMA

Comme il ressort du tableau ci après, les actions prévues dans le schéma ont été estimées à environ **Quatorze milliards trois cent quarante quatre millions cinq cent mille (14.344.500.000) Francs CFA** repartis entre l'Etat malien, les Collectivités Territoriales (Commune, Cercle et Région) de Kolondièba, les privés et les populations.

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondiéba et Environs (2004 – 2023)

Tableau n°25: Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolondiéba et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
I	Délimitation et bornage de site	Préserver les espaces	FF	20	20			
II	Etudes de Plan d'Urbanisme Sectoriel	Préciser d'avantage le contenu du schéma	2	45	90			
III	Aménagement des zones d'habitat	Créer des parcelles viables pour l'habitat	50 ha	10		500		
IV	Aménagement des grandes zones d'activités							
4.1	Aménagement de la gare routière	Organiser le trafic des véhicules et créer des emplois	2 ha	50		100		
4.2	Aménagement de la zone de bureaux	Créer les conditions propices à l'extension des activités de bureaux	17 ha	50	850			
4.3	Aménagement du domaine scolaire	Promouvoir le domaine de l'éducation	24 ha	50	1.200			
4.4	Aménagement du centre commercial	Créer les conditions propices au développement du commerce	10,25 ha	30		307,5		
4.5	Aménagement de la zone militaire	Assurer la sécurité des populations	30	30	900			
Total grandes zones d'activités:3.357.500.000 F CFA					2.950	407,5		

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondiéba et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°25 (suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolondiéba et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
V	Equipements programmés							
5-1	Equipements administratifs							
5.1.1	construction de locaux pour le SLACAER	Améliorer les conditions de travail du service	1	40	40			
5.1.2	Construction de locaux pour le service de la statistique	Améliorer les conditions de travail du service	1	30	30			
5.1.3	Construction de locaux pour le service de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture	Améliorer les conditions de travail et promouvoir les activités des jeunes	1	30	30			
5.1.4	Construction de locaux pour la justice	Améliorer les conditions de travail du service	1	40	40			
5.1.5	Construction d'une prison civile et locaux annexes	Améliorer les conditions carcérales	1	100	100			
5.1.6	Construction de locaux pour la sotelma	-	1	60			60	
Sous total équipements administratifs: 3.000.000.000 F CFA					240		60	

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondiéba et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°25 (suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolondiéba et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
5.2	Equipements socio sanitaires							
5.2.1	Construction d'un hôpital de district	Améliorer la couverture sanitaire	1	250	250			
5.2.2	Construction d'un complexe pour le service du développement social et économie solidaire	Doter le service d'infrastructures adéquates	1	40	40			
Sous total équipements socio sanitaires: 290.000.000 F CFA					290			
5.3	Equipements scolaires							
5.3.1	Construction d'un lycée	Promouvoir l'enseignement	1	250.	250			
Sous total équipements scolaires : 3.357.500.000 F CFA					250	407,5		

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondiéba et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°25 (suite): Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolondiéba et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA		
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés
5.4	Equipements commerciaux						
5.4.1	Construction d'un centre commercial	Décongestionner le centre actuel et promouvoir le commerce	1	150		150	
5.4.2	Aménagement d'un marché à bétail	Doter le service d'infrastructures adéquates	1	10			10
5.4.3	Construction d'un centre artisanal	Promouvoir le secteur de l'artisanat	1	100.			100
5.4.4	Construction d'un abattoir	Améliorer la couverture sanitaire	1	50		50	
Sous total équipements commerciaux: 310.000.000 F CFA					200	110	

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondiéba et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°25 (suite): Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolondiéba et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
5.5	Equipements sportifs et culturels							
5.5.1	Construction d'un stade omnisports	Promouvoir les activités sportives dans la commune	1	300		300		
Sous total équipements sportifs et culturels: 300.000.000 F CFA					300			
5.6	Equipements culturels		1	100.			100	
5.6.1	Construction d'une grande mosquée de vendredi.	Doter la ville d'un équipement adéquat	1	250				250
Total équipements : 1.700.000.000 F CFA					780	500	170	250

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondiéba et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°25 (suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolondiéba et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
VI	Voirie et réseaux divers							
6.1	Aménagement de voie							
6.1.1	Voies de ceinture	Décongestionner la RR21	12 km	60	720			
6.1.2	Voies de 20m à créer	Améliorer la circulation	4,8 km	55		264		
6.1.3	Voies existantes à latériter	Rendre les voies plus praticables	12,2 km	50		610		
6.1.4	Construction d'ouvrages d'art	Faciliter la liaison entre le Nord et le Sud	5	30	90	60		
6.1.5	Bitumage RR21	Rendre la voie plus praticable	5,2 km	100	520			
6.1.6	Autres voies à bitumer	Améliorer la circulation	3,6 km	120		432		
6.1.7	Pistes rurales	Faciliter la liaison entre les villages et la ville	150 km	40	4.800			
Sous total voirie : 7.496.000.000 F CFA					6.130	1.366		
6.2	Forages dans les villages	Améliorer les conditions de vie des populations	2	6		9,6		2,4
6.3	Electrification de la ville	Améliorer les conditions de vie des populations	1				600	
Sous total alimentation en eau et électricité : 612.000.000 F CFA						9,6	600	2,4

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondiéba et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°25(suite) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Kolondiéba et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
6.4	Assainissement							
6.4.1	Aménagement du marigot	Assurer le drainage des eaux	2,2 km	40		88		
6.4.2	Collecteur à créer le long de la RR21	Assurer le drainage des eaux	14,5 km	30	312	123		
6.4.3	Dépôt d'ordures de transit	Organiser le traitement et l'évacuation des ordures	13	2		26		
6.4.4	Décharge finale	Organiser le traitement et l'évacuation des ordures	2	10		20		
Sous total assainissement : 569.000.000 F CFA					312	257		
Total voirie et réseau divers : 8.677.000.000 F CFA					6.442	1.632,6	600	2,4
TOTAL GENERAL : 14.344.500.000 F CFA					10.282	3.040,1	770	252,4
POURCENTAGE					71,70%	21,20%	5,4%	1,70%

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondiéba et Environs (2004 - 2023)

Tableau n°26: Récapitulation des charges financières et répartition entre les différents intervenants.

N°	Structure de financement Action programmée	Etat		Collectivités Territoriales		Privés		Population	
		Montant (FCFA)	%	Montant (FCFA)	%	Montant (FCFA)	%	Montant (FCFA)	%
I	Délimitation despaces et Etudes	110.000.000	100%	-	-	-	-	-	-
II	Aménagement des zones d'habitat	-	-	500.000.000	100%	-	-	-	-
III	Aménagement des zones d'activités	2.950.000.000	87,9%	407.500.000	12,1%	-	-	-	-
IV	Réalisation de voirie et réseaux divers	6.442.000.000	74,2%	1.632.600.000	18,8%	600.000.000	6,9%	2.400.000	0,1%
V	Réalisation d'équipements	780.000.000	45,9%	500.000.000	29,4%	170.000.000	10%	250.000.000	14,7%
VI	TOTAL:14.334.500.000 F CFA	10.282.000.000	71,7%	3.040.100.000	21,2%	770.000.000	5,4%	252.000.000	1,7%

Comme il ressort du tableau, le coût total du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondiéba et environs a été estimé à :

Quatorze milliards trois cent quarante quatre millions cinq cent mille (14.344.500.000) Francs CFA, repartis comme suit:

- Etat 10.282.000.000 F CFA soit 71,70%;
- Collectivités Territoriales..... 3.040.100.000 F CFA soit 21,20%;
- Privés 770.000.000 F CFA..... soit 5,4%;
- Populations 252.400.000 F CFA..... soit 1,70%.

5.1. Etudes et délimitation d'espaces

Les études portent sur l'élaboration des plans d'urbanisme sectoriel, au nombre de deux. Ils ont pour objet de préciser d'avantage le contenu du schéma, en proposant des mesures nécessaires à une meilleure organisation du cadre de vie des populations.

Le montant de ces études est évalué à quatre vingt dix millions (90.000.000) F CFA totalement à la charge de l'Etat.

Les délimitations d'espaces concernent les nouvelles zones prévues dans le schéma. Ces zones doivent être préservées de toute tentative d'occupation. Elles sont estimées à vingt millions (20.000.000)F CFA à la charge de l'Etat.

Les études et délimitations d'espaces sont estimées à cent dix millions (110.000.000) F CFA à la charge de l'Etat. Elles représentent 0,8% du coût du schéma.

5.2. Zones d'habitat

Les zones concernées se situent au Nord et à l'Est de la ville. Les terrains sont relativement plats et nécessitent un remblai par endroit. Les travaux de viabilisation porteront sur l'aménagement des voies principales. La superficie des zones d'habitat est de 50 ha. L'aménagement a été estimé à cinq cent millions (500.000.000) F CFA, à la charge des Collectivités Territoriales, notamment la Commune. Le montant des zones d'habitat représente 3,5% du coût du schéma..

5.3. Zones d'activités

Les zones d'activités concernées sont, la zone de bureau, le centre commercial , le domaine scolaire, le centre artisanal et la zone militaire.

Le montant total de l'aménagement des zones d'activités est évalué à trois milliards trois cent cinquante sept millions cinq cent mille (3.357.500.000) F CFA, soit 23,4% du coût du schéma.

La part de l'Etat représente deux milliards neuf cent cinquante millions (2.950.000.000) F CFA, soit 87,9%

Celle des Collectivités Territoriales représente quatre cent sept millions cinq cent mille (407.500.000) F CFA soit 12,1%.

5.4. Voirie et réseau divers

Ce volet porte sur l'aménagement des voies existantes, la création de nouvelles voies, l'électrification de la ville et l'assainissement.

Le montant total des travaux de voirie et réseaux divers est estimé à huit milliards six cent soixante dix sept millions (8. 677.000.000) F CFA dont 74,2% à la charge de l'Etat, 18,8% à la charge des Collectivités Territoriales, 6,8% à la charge des Privés et 0,2% à la charge des populations.

5.5. Equipements

Les équipements concernés sont: les bureaux à construire pour les services de l'administration, la mairie et les privés ainsi que les équipements scolaires, commerciaux, sportifs, culturels, culturels et de sécurité.

Le montant prévu pour ces équipements est estimé à un milliard sept cent millions (1.700.000.000) F CFA dont 45,9% au compte de l'Etat, 29,4% au compte des Collectivités Territoriales, 10% au compte des Privés et 14,7% au compte des Populations.

TROISIEME PARTIE: STRATEGIES D'APPLICATION

I. STRATEGIES

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kolondièba et environs définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt (20) ans soit l'horizon (2023). Afin que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant les opérations qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la gestion et la maîtrise de la croissance urbaine par les autorités communales. Ces stratégies sont de quatre (4) ordres qui sont : foncière, institutionnelle, financière et sectorielle.

1.1. Stratégie Foncière

Afin d'atteindre les objectifs du Schéma, il est nécessaire que les mesures foncières soient conformes aux orientations du code domanial et foncier.

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination programmée.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations immobilières. La mise en place d'un observatoire du foncier est de nature à impliquer l'administration, la société civile et les techniciens dans la gestion du foncier. Elle permettra aussi à la commune rurale de Kolondièba et les communes rurales limitrophes de travailler en concertation pour sauvegarder les intérêts de leurs populations respectives.

Il appartiendra donc à la commune de veiller au maintien de l'équilibre entre l'agglomération urbaine et les villages de la commune. Depuis l'avènement de la décentralisation, c'est la mairie à travers sa commission domaniale qui est chargée de l'application des textes.

1.2. Stratégie Institutionnelle

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma, il est indispensable de mettre en place une structure qui aura pour tâches de suivre et évaluer régulièrement les actions prévues. Cette structure pourra se réunir une à deux fois par an pour faire le point des réalisations, recenser les problèmes et difficultés à mis parcours afin de dégager les solutions appropriées et s'il y a lieu proposer la révision du Schéma.

A cet effet il est recommandé, dès l'approbation du schéma, la mise en place par le Préfet du cercle, d'un comité de suivi et d'évaluation du Schéma. Ce comité sera composé comme suit :

- le Préfet de Kolondièba, Président ;
- le représentant du Conseil de Cercle ;
- les conseillers municipaux de la Commune de Kolondièba au nombre de 3 dont le Maire;
- les représentants du Chef de Village de Kolondièba au nombre de 2;
- un représentant de chacune des Mairies des Communes limitrophes ;
- un représentant du Service chargé de l'Urbanisme – Rapporteur ;
- les représentants des Services Techniques chargés des Routes, de la Topographie, de l'Assainissement, du SLACAER et du SLRC;
- le représentant du Service chargé des Domaines ;
- le représentant de la Chambre du Commerce et d'Industrie ;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- le représentant de la Coordination des Radios Libres ;
- toutes autres personnes physiques ou morales dont l'expertise permet d'améliorer le cadre de vie des populations.

1.3. Stratégie Financière

1.3.1. Etat

Il a une charge financière de l'ordre de **10.282.000.000 F CFA** soit **71,70 %** du coût du projet. La réalisation des infrastructures tels que, les bureaux des services locaux, l'hôpital, les équipements de sécurité et de protection civile ainsi que les pistes rurales lui est réservée. Le regroupement de certains services locaux dans un même bâtiment conçu à cet effet pourra réduire de beaucoup les charges financières. La réalisation des pistes rurales dont l'aménagement constitue le volet le plus important pourra être soumise au programme national d'infrastructures rurales (P.N.I.R).

1.3.2. Collectivités Territoriales

Elle a une charge financière de **3.040.100.000 F CFA** soit **21,20 %** du coût du projet et environ **152.000.000 F CFA par an**. L'acteur principal de ce volet est la Commune.

Les aménagements prévus au compte de la commune sont essentiellement composés de travaux dont les charges sont répercutées sur les bénéficiaires. Il s'agit notamment :

- de la viabilisation des zones d'habitation;

de la viabilisation des zones d'activités tels que le centre commercial et la gare routière. Pour son aménagement de la voirie et des collecteurs constitue également un volet important dont le financement.

Tableau n°27: Budget de la commune des 3 dernières années d'exercice

N°	Année	Dépenses (F CFA)		
		Fonctionnement	Investissement	Total
1	2000	14.541.956	18.530.197	33.072.153
2	2001	17.297.524	11.785.573	29.083.097
3	2002	15.809.316	27.402.211	43.211.527
4	Moyenne	15.882.932	19.239.327	35.122.259

De l'analyse du budget de la commune, il ressort qu'une moyenne de 45,20% des dépenses ont été destinés au fonctionnement et 54,80.% aux investissements qui ont un rapport avec les aménagements prévus dans le Schéma. Ce qui est une bonne tendance qui mérite d'être poursuivie

Le programme d'investissement prévu doit être poursuivi pour que la part de l'investissement soit plus importante que celle du fonctionnement. Surtout si on tient compte du fait que l'un des objectifs de la mairie est le développement harmonieux du cadre de vie des populations.

Il apparaît également que les moyens de la commune sont réduits pour faire face à une telle charge financière. Mais, si l'on tient compte du fait que les dépenses à effectuer par la commune portent surtout sur l'aménagement des terrains dont les coûts sont répercutés sur les bénéficiaires, la charge paraît supportable. Il reste à la commune de disposer de moyens pour la réalisation de ces infrastructures.

A cet effet, la commune pourra solliciter les expertises nécessaires pour monter des dossiers économiquement rentables à soumettre à des bailleurs de fonds tels que la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), l'Office Malien de l'Habitat (O.M.H).

La commune pourra également solliciter le concours des villes jumelées, des ONG, et pourquoi pas des opérateurs économiques installés sur place pour la réalisation entre autres des travaux de voirie et d'assainissement.

1.3.3. Privés

- Ils ont une charge financière de l'ordre de 770.000.000 F CFA soit 5,40% du coût du projet.

La mise en place du réseau d'alimentation en électricité, l'aménagement de la cité scolaire, la construction d'hôtels constituent le volet le plus important.

Les privés interviennent également dans la réalisation des équipements commerciaux (centre commercial, gare routière).

Il est nécessaire de mener une bonne politique de sensibilisation afin que les privés puissent adhérer pleinement au projet.

Il est surtout important d'acquiescer leur confiance.

1.3.4. Populations

Elles ont une charge financière de 252.400.000 F CFA soit 1,70% du coût du projet.

Elles interviennent pour le financement de la grande mosquée et des centres de santé communautaires (CSCOM).

Elles pourront également intervenir dans les actions d'assainissement et de salubrité, si elles sont bien sensibilisées (journées de salubrité). Elles supportent les charges de viabilisation des parcelles d'habitation.

1.4. Stratégie Sectorielle

Pour l'application du SDU, il est prévu l'élaboration des plans détaillés réglementant l'utilisation des sols et établissant des précisions pour différents secteurs couverts par le Schéma Directeur. Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée "Plan d'Urbanisme Sectoriel" (PUS) dans le but de préciser de manière détaillée le contenu du Schéma.

Le PUS doit être conforme aux orientations du Schéma et préciser les règles d'utilisation du sol.

Dans le cadre de cette étude la ville a été divisée en deux secteurs appelés zones de P.U.S. en tenant compte des bassins versants.

1.4.1. Zone du Plan d'Urbanisme Sectoriel n° I ou Secteur Nord

Elle couvre une superficie d'environ 283 ha, comprend la plupart des équipements notamment l'auto gare, le stade omnisports, le nouveau centre commercial, la nouvelle zone de bureaux. Elle est limitée:

- au Nord par la voie de ceinture;
- au Sud par le marigot "Farako";
- à l'Est et à l'Ouest par la voie de ceinture.

La zone se caractérise par:

- l'absence de structure d'assainissement ;
- la présence de canaux naturels à aménager en collecteur ;
- le lotissement récent dont les terrains ne sont pas encore mis en valeur .

1.4.2. Zone du Plan d'Urbanisme Sectoriel n°2 ou Secteur Sud

Avec une superficie d'environ 580 ha, elle comprend la cité administrative actuelle et les anciens quartiers. Elle est limitée:

- au Nord par le marigot "Farako";
- au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la voie de ceinture.

Cette zone se caractérise par :

- la présence de bureaux dont l'état est vétuste;
- la stagnation d'eau dans certaines rues pendant l'hivernage;
- le manque d'organisation d'un système d'évacuation des ordures;
- la présence du canal naturel à aménager en collecteur;
- la présence de nombreuses parcelles attribuées et non mises en valeur.

II. PHASAGE

2.1. Première phase (2004 – 2013)

Dans le domaine de l'habitat la mairie doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour la finalisation des opérations d'urbanisme en cours et susciter leur densification.

La surface prévue pour cette phase est de 20 ha, dont 15 ha au Nord de la ville et du coté gauche de la RR21 et 5 ha au Sud – Est de la ville.

Le niveau minimum d'aménagement requis est le traitement de voies principales et la réalisation le réseau de drainage des eaux pluviales.

Les travaux de voirie concernent le bitumage de la RR21 et de l'ensemble des voies à aménager. On procédera pendant la même phase à la délimitation des emprises des voies à créer.

2.2. Deuxième phase (2014 – 2023)

Dans le domaine de l'habitat, l'accent devra être mis sur la densification des tissus en formation résultant de la première phase. L'aménagement de nouvelles zones d'habitat concerne sur 30 ha situés au Nord de la ville du côté droit de la RR21.

Les travaux de voirie concernent le revêtement en latérite des voies à créer et la réalisation des ouvrages d'art ainsi que les infrastructures d'assainissement.

III. RECOMMANDATIONS

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit du comité de suivi et d'évaluation ainsi qu'aux différents acteurs chargés de l'application. Ce sont :

- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités des communes sur les instruments de gestion de leurs agglomérations ;
- encourager la création de G.I.E. et les assister dans le cadre de l'assainissement et sensibiliser les populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des ordures ;
- transmettre les copies du SDU, après approbation, aux acteurs concernés et tenir un séminaire de restitution ;
- faire l'adressage des rues .

IV. ANNEXES

Région de Sikasso
Cercle de Kolondieba
Commune de Kolondieba

République du Mali
Un Peuple-Un But-Une Foi

DELIBERATION

N° 05 /CR-KBA..... du 23/01/2003

Le Conseil Communal de la Commune de Kolondieba, régulièrement en session.....
Extra-ordinaire....., s'est réuni le 03/02/2003 à 9h à la salle
Date de convocation du Conseil: 26/01/2003.....
Ordre du jour de la session: Adoption du schéma directeur
d'urbanisme de Kolondieba et environs.....
Nombre de Conseillers en exercice: 23.....
Nombre de Conseillers présents ou représentés: 22.....
Nombre de Conseillers absents: 01.....
Le quorum étant atteint, le Conseil a valablement délibéré sous la présidence de Mr.
Hamadou Kane..... qualité..... Maire..... Le secrétariat de séance
étant assuré par Mr. Moussa Drambo, Secrétaire Général.....

Le Conseil Communal:

Après en avoir délibéré,

Vu la Constitution du Mali,

Vu la Loi N°93-008 du 11/02/93 déterminant les conditions de la libre administration
des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N°95-034 du 12/04/95 portant Code des Collectivités Territoriales,

Vu les nécessités du moment.

DECIDE

Article 1er: Le Conseil Communal de la Commune de Kolondieba adopte à l'unanimité
le schéma directeur d'urbanisme de Kolondieba et environs.....

Article 2: La présente délibération sera publiée et communiquée partout où besoin
sera.

Ampliations:

Préfet.....1
Sous-Préfet.....1
Commune.....1
Archives.....2/5

Délibéré à Kolondieba, le 03/04/2003

Le Président de séance
Hamidou Fessé

- ont signé avec le président, les Conseillers présents, et le secrétaire de séance
- Mr. *Tomadou Sidiba*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Sékou S. Kone*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Bakary Kone*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Ousou Kone*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *El. Habib Manké*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Naimou Samane*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Yaya Kone*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Youssef Diabité*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Seydou Coulibaly*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Adama Traoré*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Danda Kone*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Youna Kuate*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Farou Kone*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Ousou Kone*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Jacouba Daumou*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Koro Touré Kone*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Yaya Bamba*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Kelkama Kone*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Oumar Kone*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Adama Kone*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr. *Kalilou Coulibaly*.....Conseiller (signature).....*[Signature]*
 - Mr.Conseiller (signature).....
 - Mr. *Moussa Daumou*.....Secrétaire de séance (signature).....*[Signature]*

Le Maire



Hamidou Fessé

REGION DE SIKASSO

CERCLE DE KOLONDIÈBA

D E C I S I O N

N° 040 /P-CK

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE KOLONDIÈBA
ET ENVIRONS

LE PREFET DU CERCLE DE KOLONDIÈBA

- VU, la Constitution de la République du Mali ;
- VU, la Loi 93.008 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;
- VU, la Loi 95.034 du 12 Avril 1995 portant code des collectivités ;
- VU, la Loi 96.050 du 16 Octobre 1996 portant principe de constitution de gestion du domaine des collectivités territoriales ;
- VU, le Décret N°99-370/P-RM du 24/11/1999 fixant la nomenclature budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;
- VU Le Décret N°95-210/P-RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales
- VU, le Décret N°02-038/P-RM du 31 Janvier 2002 portant nomination des Préfets ;
- VU, le Marché N° 0259/DGPM du 16 Juillet 2003 attribué au Bureau d'Etude et d'Urbanisme Seydou TRACRE " BEU-ST " relatif à l'élaboration du Schéma d'Urbanisme (SDU) de Kolondièba et environs ;
- VU, les pièces versées aux dossiers .

D E C I D E

ARTICLE PREMIER / Est approuvée la délibération N°... 05/CR-KM en date du 3/10/2003 du conseil communal de Kolondièba relatif au Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de Kolondièba et environs .

ARTICLE 2 / La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera ./.

KOLONDIÈBA, LE 03/2003

LE PREFET



LOUENEGUE DIARRA

Administrateur -Civil

/-)/IMPLICATIONS /

- HC B1
- Commune.....1
- BEU -ST1
- Archives/Chrono2/5

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION
	<u>Cercle de Kolondièba</u>	
1	DIARRA Ouenegue	Préfet
2	BAH Amadou Belco	Sous-préfet
	<u>Conseil de Cercle</u>	
3	SIDIBE Korotoumou KONE	Agent
	<u>Conseil de Village</u>	
4	KONE Yacouba	Conseiller
5	KONE Souleymane	Conseiller
6	BEMBA Namakoro	Conseiller
	<u>Commune Rurale de Kolondièba</u>	
7	KONE Oumar	1er Adjoint
8	KONE Drissa	2ème Adjoint
9	KONE Karim	Conseiller
	<u>Communes Rurales Voisines</u>	
10	KONE Seydou	Représentant-Mairie Bougoula
11	KONE Mamadou	Représentant-Mairie Kadiana
12	KONE Yaya	Représentant-Mairie Kebila
13	KONE Lamine	Représentant-Mairie Ména
14	CISSE Mamadou	Représentant-Mairie N'Golodiana
	<u>Services Techniques et Socio-professionnels</u>	
15	DIARRA Ousmane	Représentant-Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH)
16	DIOP Diadiè	Agent DNUH
17	DIAKITE Amadou	Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat de Sikasso
18	DANIOKO Bakary	Agent DRUH Sikasso
19	KONE Ibrahim	Agent DRUH Sikasso
20	KONE Aïché COULIBALY	Agent Perception
21	SIDIBE Joachim	Représentant Direction Régionale du Budget de Sikasso
22	TRAORE Karim	Représentant des Impôts
23	SANOGO Tiémoko	Agent Santé Kolondièba
24	DEMBELE Emile	Agent Direction Régionale de l'Assainissement, de la Lutte Contre les Pollutions et les Nuisances (DRACPN)
25	KANE Yaya	Agent DRACPN Sikasso
26	MINTA Seydina Oumar	Agent Direction Régionale du Plan et de la Statistique de Sikasso
27	IBRAHIM Mahamadou	Agent Service Local Conservation de la Nature
28	KEITA Kotekoro	Représentant Centre d'Animation Pédagogique
29	DEMBELE Zana Justin	Représentant Service Local de la Réglementation et du Contrôle
30	KONATE Youba	Représentant SLACAER-Kolondièba
31	GOITA Maïmouna SOGOBA	Représentant CAFO
32	SOUNTOURA Dramane	Représentant Jeunesse Kolondièba
33	FANE Mamadou	Représentant Jeunesse Kolondièba
34	NIAMBELE Filiba	Représentant SOTELMA
35	KONE Souleymane	Représentant Radio Libre
36	KONE Daouda	Représentant AMAP

37	COULIBALY Badissé	Représentant Bibliothèque – Kolondièba
38	KONE Bakary	Représentant Chambre de Commerce et d'Industrie
39	BALLO Fatogoma	Représentant Chambre d'Agriculture
40	KONE Ibrahim	Représentant des Artisans
41	KONE Dramane	Représentant Coopérative des Eleveurs
42	COULIBALY Dramane	Représentant Syndicat des Transporteurs
43	KANTE Mamadou	Représentant Sènè-Conseils
44	THIERO Brehima	Représentant CCC /Helvetas
45	KONATE Mamadou	Représentant ONG –SETADE
46	CISSE Mohamed	Chef Peloton Kolondièba
47	KONE Doh Désiré	Représentant Gendarmerie Kolondièba